

ATTENTION : Les procès verbaux sont provisoires tant qu'ils n'ont pas été validés à la séance du conseil municipal suivant

PROCES VERBAL REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU

MERCREDI 30 MARS 2011

Ordre du jour

11-26.	Culture - Finances - Partenariat global avec l'association Petra Neué	2
11-27.	Culture - Finances - Partenariat culturel - Convention avec Jazz O'camelias.....	4
11-28.	Culture – Finances – Réhabilitation de l'église Saint Pierre-es-Liens – Actualisation de la demande subvention	5
11-29.	Culture – Finances – Programmation culturelle 2011 de la médiathèque – Partenariat avec Vannes agglo.....	6
11-30.	Economie – Vente d'un terrain dans l'espace d'activités – Société Vedral	8
11-31.	Finances – Affectation du résultat - Compte administratif 2010 Commune	9
11-32.	Finances – Affectation du résultat - Compte administratif 2010 Assainissement.....	9
11-33.	Finances – Affectation du résultat - Compte administratif 2010 Economique.....	10
11-34.	Finances – Vote des taux d'imposition 2011.....	10
11-35.	Finances – Budget primitif 2011 de la commune	11
11-36.	Finances – Budget primitif 2011 Assainissement	15
11-37.	Finances – Budget primitif 2011 Economique.....	16
11-38.	Finances – Allocations scolaires et diverses subventions 2011.....	17
11-39.	Personnel - Modification du tableau des effectifs – Modification du temps de travail – Avancements de grade.....	20
11-40.	Urbanisme – Aménagement centre-bourg – Echange foncier avec Mme Daniello.....	22
11-41.	Urbanisme – Aménagement centre-bourg – Acquisition foncière	24
11-42.	Urbanisme - Classement et déclassement du domaine public communal - Cession et aliénation de terrains (Park Radèche, Jardins de Kermaria, Frères Mostade, Grand Moustoir, Le Ménat, Le Ténau)	24

Le conseil municipal de PLESCOP, convoqué le 23 mars 2011, s'est réuni le 30 mars 2011, en session ordinaire en mairie.

Présents (25) : Nelly FRUCHARD (Présidente de la séance), Jean Yves LE MOIGNO, Claudine LE GALLIC, Christian GASNIER, Yolande GAUDAIRE, Philippe LE RAY, Raymonde BUTTERWORTH, Yves LEROY, Bernard DANET, Pascal VALCK, Michèle AUFFRET, Sylvaine LE JEUNE, Patricia LE TALOUR, Paul MAHEU, Gilles LE CALONNEC, Pascal FONT, Didier NICOLAS, Vincent GEMIN, Monique TREMOUREUX, Fabienne BONNION, Dominique ABEL, Cyril JAN, Françoise JAFFREDO, Arnaud LE BOULAIRE, Jean Claude GUILLEMOT

Absents ayant donné pouvoir (2) : Danielle NICOLAS, Claudine BOSSARD respectivement à Yolande GAUDAIRE, Claudine LE GALLIC

Absents (0) : Néant

Secrétaire de séance : Yolande GAUDAIRE,

Approbation du procès verbal de la séance précédente : **Unanimité.** Christian GASNIER fait toutefois remarquer que le presbytère est bien raccordé au réseau collectif contrairement à ce qu'exprimait Jean Claude GUILLEMOT en page 5.

Délibération du 30 mars 2011

11-26. Culture - Finances - Partenariat global avec l'association Petra Neué

Raymonde BUTTERWORTH lit et développe le rapport suivant :

I. HISTORIQUE

Le 6 juin 2006, l'assemblée avait approuvé une convention de partenariat ayant pour ambition de :

- rappeler notre attachement commun à la culture bretonne, ainsi que notre souhait de la développer de manière concertée en mutualisant nos énergies ;
- préciser les deux grands objectifs du partenariat qui étaient déclinés en programme d'actions :
 - promouvoir la culture bretonne
 - promouvoir l'image de Plescop comme une commune dynamique et ouverte
- exposer la contribution partenariale de l'association (animations culturelles, développement culturel et pédagogique, image de la commune) ;
- définir l'ensemble des aides en nature ou en espèce apportées par la commune pour soutenir les actions partenariales (programmes financiers, moyens humains, moyens matériels) ;
- arrêter les modalités d'évaluation du partenariat ;
- fixer la durée du partenariat, soit 1 an renouvelable par tacite reconduction, à l'exception des participations révisables tous les ans.

II. EVALUATION

Comme convenu, cette convention a fait l'objet d'une évaluation par un groupe composé de 3 représentants de la municipalité (le maire et les adjoints chargés de la culture et des finances) et 3 représentants de l'association.

Ce groupe s'est réuni et ses conclusions ont été portées à la connaissance des différentes commissions en charge de la culture et des finances :

Les objectifs du partenariat	Evaluation 2010
I- Promouvoir la culture bretonne <p><u>Animations culturelles</u></p> <p>1. Le Roué Waroch</p> <p>Il s'agit d'une rencontre annuelle qui intervient traditionnellement dans le courant du mois de février et qui accueille plus de 7000 personnes sur la fin de semaine. L'association en assure l'organisation complète, avec le soutien financier et logistique de la commune.</p> <p>L'association s'engage à :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Assurer la pérennité de ce spectacle qu'elle a bienheureusement initié ; - Promouvoir les divers pans de la culture bretonne (dansée, chantées, etc.) ; - Ouvrir ses portes à un large public, à des prix raisonnables. 	<p>1. Encore une fois, le bilan est très positif, par ses réels échanges autour de la culture bretonne et sa surface médiatique : près de 8000 personnes sont passées à Plescop et plusieurs articles de presse ont donné une image dynamique et ouverte de notre commune. Cette année encore, la couverture radiophonique est développée.</p> <p>Les tarifs pratiqués par l'association restent toujours modestes au regard de la qualité de la programmation.</p>

<p>2. Fête de la musique</p> <p>Organisée aux alentours du 21 juin, cette manifestation permet l'expression de toutes les mouvances artistiques, bretonne notamment. Elle suscite une large adhésion du public qui peut se retrouver ainsi sur un temps de convivialité. L'association et la commune démontrent ainsi que Plescop ne peut être réduite à une commune-dortoir.</p> <p>L'association s'engage à pérenniser l'animation de cette fête de la musique et de la diversité culturelle.</p>	<p>2. Bilan également très positif. Comme pour le Roué Waroch, l'ouverture aux musiques du monde est également très appréciée. Cette édition a vu la mise en place d'un concours intervillages-rues-lotissement qui a connu un bon démarrage et qui pourra contribuer à créer du lien entre les habitants.</p>
<p>3. Gouel breizh (ancienne Fest Yves)</p> <p>Il s'agit d'une fête qui a pour but de regrouper tous les bretons du monde autour d'une date, le 19 mai (jour de la St Yves), et qui vise également à favoriser la diffusion d'une culture populaire, axée sur la rencontre, l'échange et la solidarité.</p> <p>L'association s'engage à pérenniser cette action, qu'elle a initiée à Plescop, et qui prend notamment la forme :</p> <ul style="list-style-type: none"> - d'une marche chantée et contée, sur un circuit favorisant la découverte du patrimoine culturel, bâti et paysager de la commune ; - d'un fest noz, le soir même 	<p>3. Toujours un bon résultat pour cette fête que le Conseil régional nous incite à développer encore (sous la dénomination nouvelle de Gouel Breizh). Le Fest Noz a en revanche connu un succès plus modéré en raison de la période.</p>
<p>Développement culturel et pédagogique</p> <p>Conforter le présent et se projeter dans l'avenir :</p> <p>Cet objectif ambitieux peut être réalisé à notre modeste échelle en éveillant les adultes à la langue bretonne, pour le présent, et en intervenant auprès des enfants pour les éveiller à la culture bretonne qu'elle soit musicale, chantée ou dansée.</p>	<p>Là encore très bon bilan compte tenu des actions nombreuses et pertinentes engagées dans tous les domaines.</p>
<p>1. Les cours de langue bretonne pour les adultes</p> <p>La langue constitue un élément fort d'une culture. Sa richesse témoigne de son histoire, sa structure révèle sa philosophie.</p> <p>L'association s'engage à :</p> <ul style="list-style-type: none"> - assurer des cours de langue bretonne pour des groupes d'adultes ; - ouvrir ses portes à un large public, à des prix raisonnables. 	<p>1. Maintien des trois niveaux en cours du soir de breton, avec une constance dans la participation.</p>
<p>2. L'éveil à la culture bretonne des enfants</p> <p>La culture ne peut se résumer à la pratique d'une langue, aussi satisfaisante soit-elle lorsqu'elle intervient en cadre scolaire dès le plus jeune âge.</p> <p>L'association s'engage donc à :</p> <ul style="list-style-type: none"> - mener dans les écoles des actions destinées à éveiller les enfants à la culture bretonne quelle soit musicale, chantée ou dansée ; - pratiquer à cette occasion des prix raisonnables au regard du coût d'une telle intervention. 	<p>2. L'intervention dans les écoles s'est fortement développée puisque Petra Neue, agréé Jeunesse et sports, est bien reconnue désormais pour ses compétences en milieu scolaire. L'association a travaillé cette année avec l'école Ste Anne en cycles 2 et 3 (recherches, animations) et l'école Cadou avec laquelle elle a travaillé sur la toponymie avec trois classes.</p>
<p>Préserver la mémoire pour les générations futures</p> <p>3. La recherche toponymique</p> <p>Comme la généalogie, la toponymie rencontre un intérêt croissant. Quelle que soit la motivation de cette démarche – connaître le pays où l'on est né ou découvrir l'histoire du pays qui nous accueille –, la recherche toponymique du profane se heurte très rapidement à des questions de méthode et de connaissances de la langue.</p> <p>L'association s'engage à développer progressivement des outils, seule ou en partenariat, permettant de (re)découvrir notre toponymie et les éléments d'histoire qui s'y rattachent.</p> <p>4. Le recueil de la mémoire</p> <p>Les générations passent et emportent avec elles des souvenirs, qui sont aussi les nôtres, faute pour elles de les avoir transmis, faute pour nous de ne pas les avoir recueillis.</p>	<p>3. Recherche toponymique achevée mais l'Ofis n'a toujours pas achevé sa propre prestation. Cela étant dit, l'association travaille actuellement dans les écoles sur cette matière.</p> <p>4. L'association poursuit sa collecte de mémoires avec des "piliers" de la commune. Cette collecte alimente fortement le centre de collectage</p>

<p>L'association s'engage à mettre en place progressivement des moyens de recueil de la mémoire des anciens, soit en breton, soit en français.</p> <p>II- Promouvoir l'image de Plescop comme une commune dynamique et ouverte</p> <p>L'association et la commune souhaitent de concert promouvoir l'image de PLESCOP comme une commune à la vie associative riche, diversifiée, dynamique et ouverte à la culture, bretonne notamment.</p> <p>A l'occasion de l'évènement phare du Roué Waroch, l'association s'engage à promouvoir l'image de la commune en diffusant en particulier son logo sur les divers supports qu'elle utilise. Ses différents supports médiatiques sont :</p> <ul style="list-style-type: none"> - la presse, avec le partenariat privilégié dont elle jouit avec le quotidien Ouest-France ; - la radio, avec le réseau France bleue, Radio Bro Gwened, Radio Morbihan Sud, Plum FM , etc. - la télévision : avec France 3 et TV Breiz ; <p>Par ailleurs, certains prix remis lors du Roué Waroch porteront l'appellation «partenariat de la commune de Plescop».</p> <p>Enfin, cette dynamique et ce réseau seront activés autant que possible lors des autres manifestations et actions culturelles.</p>	<p>Dastum situé sur Plescop et a donné lieu à la parution d'une plaquette très appréciée : la fête à Plescop/Festoù e Pleskob</p> <p>Incontestablement, l'image de Plescop perçoit par son dynamisme et son sérieux compte tenu de la place qui est faite dans la ligne éditoriale de différents magazines ou quotidiens.</p> <p>Emissions de France Bleue en direct lors du Roué WAROCHE (une demi-journée)</p> <p>Couvertures médiatiques régionales</p>
---	--

III. CONCLUSIONS

Compte tenu du caractère très positif du partenariat pour la commune, l'association et la promotion de la culture bretonne d'une manière générale, il est proposé de reconduire le partenariat.

Annexe : Convention de partenariat modifiée

Principales remarques :

Cyril JAN regrette que l'association ne réalise pas un travail de mémoire plus important sur la résistance. Le maire et Raymonde BUTTERWORTH lui rappellent que cette activité ne relève pas de l'objet social de l'association dont la vocation est la culture bretonne. Cyril JAN considère que des résistants se sont impliqués dans l'éveil de la culture bretonne dans l'après-guerre. Le maire déclare qu'elle ne comprend pas le sens de l'intervention.

Dominique ABEL demande si l'association perçoit des aides de l'agglomération pour réaliser les actions intercommunales et demande en conséquence si ces aides ne devraient pas être déduites de la subvention communale. Le maire et Raymonde BUTTERWORTH lui précisent que l'association perçoit une subvention de l'ordre de 12 KE pour accomplir des actions intercommunales nouvelles et que, en conséquence, la part communale n'a pas à être impactée.

Le maire souligne le caractère très positif de ce partenariat qui véhicule une image dynamique de la commune et précise que Petra Neue apporte aussi son soutien à d'autres associations.

Après en avoir délibéré, sur proposition des commissions "Culture et animation" et "Finances" des 10 et 22 mars 2011, le conseil municipal est invité à :

- approuver le renouvellement de la convention de partenariat dans les conditions précitées ;
- donner pouvoir au maire pour prendre toutes les mesures utiles à la bonne conduite de ce dossier, notamment pour la signature des actes unilatéraux et contractuels y afférents.

Pour : 22

Contre : 0

Abstention : 5

Délibération du 30 mars 2011

11-27. Culture - Finances - Partenariat culturel - Convention avec Jazz O'camelias

Raymonde BUTTERWORTH lit et développe le rapport suivant :

Le jazz est souvent perçu comme un genre musical élitiste alors qu'il s'agit avant tout d'un mode de perception et de jeu musical fondé sur l'improvisation, la liberté et le "swing", souvent de caractère gai et entraînant.

Afin de promouvoir cette vision d'une musique riche et accessible à tous, une association s'était créée à Plescop, dénommée "Jazz O'Camélia", avec laquelle la commune avait noué un partenariat fructueux en vue d'assurer la programmation et l'organisation du concert de Jazz de rentrée.

Il est proposé aujourd'hui de poursuivre ce partenariat, compte tenu du succès non démenti dont bénéficie cette manifestation, en précisant que l'association organisera désormais intégralement la manifestation avec le soutien logistique de la commune. L'article 3 est réécrit en ce sens.

Après en avoir délibéré, sur proposition des commissions "Culture et animation" et "Finances" des 10 et 22 mars 2011, le conseil municipal est invité à :

- approuver la convention de partenariat dans les conditions précitées ;
- donner pouvoir au maire pour prendre toutes les mesures utiles à la bonne conduite de ce dossier, notamment pour la signature des actes unilatéraux et contractuels y afférents.

Pour : 27

Contre : 0

Abstention : 0

Délibération du 30 mars 2011

11-28. Culture – Finances – Réhabilitation de l'église Saint Pierre-es-Liens – Actualisation de la demande subvention

Raymonde BUTTERWORTH lit et développe le rapport suivant :

1) Contexte du projet

Par délibération du 22 septembre 2008, le conseil municipal avait approuvé le projet concernant les travaux de réhabilitation de l'église paroissiale Saint –Pierre-es-Liens ainsi que le dossier de demande de subvention.

Ces travaux devaient être étaisés dans le temps sur plusieurs tranches et devaient démarrer en 2009. Or, l'attribution du marché de maîtrise d'œuvre a été plus longue que prévue (marché signé avec M. PERICOLO de NANTES le 28 mai 2010). Par ailleurs, lors de la phase APS (avant projet sommaire), des sondages hydrométriques ont dûs être réalisés, en vue notamment d'une étude sur les remontées d'eaux potentielles à l'intérieur du bâtiment. Ces sondages ont été effectués sur plusieurs mois, retardant d'autant les choix techniques de l'architecte sur les travaux à engager.

2) Contenu du projet

Compte tenu des résultats de cette étude, M. PERICOLO, le maître d'œuvre, a estimé les travaux extérieurs et intérieurs et a revu les tranches en redistribuant les phases de travaux de la manière suivante :

Tranche ferme – Travaux extérieurs	Maçonnerie – Pierre de taille Charpente – menuiserie Couverture zinguerie Paratonnerre Vitraux Ferrures à vitraux	210 000 € HT 104 000 € HT 107 750 € HT 5 500 € HT 22 000 € HT
Tranches conditionnelles – Travaux intérieurs	Chauffage électrique	38 000 € HT

Le lot chauffage sera finalement réalisé hors marché, à un coût moins élevé estimé à 29 000 € TTC, car nous pouvons le suivre sans l'agrger à la responsabilité du maître d'œuvre. Ces travaux consistent dans le remplacement du système de chauffage obsolète (chaudière à air pulsé de plus de 45 ans), ainsi que dans la remise aux normes électrique du bâtiment. Dans ce contexte, la chaufferie située sur la façade Nord sera démolie lors des travaux extérieurs, afin de retrouver la façade d'origine avec le vitrail qui avait été condamné. Un nouveau système de chauffage électrique rayonnant sera installé qui chauffera les personnes et non le volume qui s'avère, de toute façon, impossible à chauffer.

3) L'enveloppe financière et l'échéancier de réalisation des travaux

Tranche ferme : 450 000 € HT + 38 000 € HT = 488 000 € HT, soit 583 648 € TTC

2011 : 225 500 € HT, soit 269 698 € TTC (42% du montant des travaux)

2012 : 262 500 € HT, soit 313 950 € TTC (58% en solde)

A cela s'ajoute la maîtrise d'œuvre, d'ores et déjà engagée sur l'intégralité de l'opération, ainsi que des révisions et autres aléas.

4) Plan de financement

DEPENSES		RECETTES	
Travaux	488 000,00	Conseil Général (30% du HT)	164 347,69
Maîtrise d'œuvre	37 150,00	Emprunt (28%)	183 455,84
Etude de sol	3 880,00		
Bureau de contrôle technique	4 096,99		
Bureau SPS	1 588,63		
Repro et aléas	13 110,00	Autofinancement	205 971,04
TVA (19,60%)	107 373,82	FCTVA (15,48%)	101 424,87
TOTAL TTC	655 199,44	TOTAL TTC	655 199,44

Afin de lisser les inscriptions budgétaires sur leur réalisation effective estimée, il est proposé d'approuver une autorisation de programme / crédits de paiement dans les conditions suivantes :

Travaux de l'église

Programme 76 (chap. 23)	Crédits de paiement		
	2010	2011	2012
Eglise et chapelles	645 138,28	4 640,48	312 767,80
			327 730,00

Principales remarques :

Philippe LE RAY précise à Dominique ABEL que le dispositif de chauffage sera constitué de radiateurs électriques suspendus qui chauffent les personnes et non le bâtiment. A ce sujet, Jean Claude GUILLEMOT demande si une étude de consommation a été réalisée car c'est la paroisse qui assumera les coûts de fonctionnements. Philippe LE RAY lui répond qu'il s'agit d'un mode de chauffage efficace et ponctuel qui est dès lors plus économique que l'actuel dispositif. Raymonde BUTTERWORTH déclare que de toute façon le coût de toutes les énergies augmente.

Bernard DANET relève une différence entre le plan de financement et l'APCP. Il lui est précisé que cela avait été noté, mais pas modifié, mais que, en tout état de cause, cette différence ne pose pas de problème majeur puisque le montant des aléas correspond à peu de chose près à cette différence.

Jean Yves LE MOIGNO confirme par ailleurs à Dominique ABEL que le montant de l'APCP correspond à un coût TTC.

Après en avoir délibéré, sur proposition des commissions de la commission "Finances" du 22 mars 2011, " le conseil municipal est invité à :

- approuver la demande de subvention actualisée dans les conditions précitées ;
- approuver l'autorisation de programme / crédits de paiement afférente ;
- donner pouvoir au maire pour prendre toutes les mesures utiles à la bonne conduite de ce dossier, notamment pour les demandes de subventions auprès de toutes les personnes morales de droit public et privé concernées par ce dossier ainsi que pour la signature des actes unilatéraux et contractuels y afférents.

Pour : 27

Contre : 0

Abstention : 0

Délibération du 30 mars 2011

11-29. Culture – Finances – Programmation culturelle 2011 de la médiathèque – Partenariat avec Vannes agglo

Raymonde BUTTERWORTH lit et développe le rapport suivant :

Afin de promouvoir l'image d'une commune à la vie associative riche, diversifiée, dynamique et ouverte notamment à la culture, la municipalité a engagé depuis plusieurs années des partenariats actifs avec les divers acteurs culturels du territoire, en s'appuyant sur l'outil ouvert et accueillant que constitue la médiathèque pour organiser certaines manifestations.

Vannes agglo étant compétente pour la conception et la mise en œuvre de projets visant à enrichir l'offre culturelle et artistique du territoire, depuis le 24 septembre 2009, il est donc proposé de poursuivre les actions communes, engagées en 2010, par la mise en place du projet "La librairie qui n'existe pas" du 11 juin au 2 juillet 2011 à la médiathèque de Plescop. Cette action répond au demeurant aux priorités fixées par la politique communautaire de développement culturel (Déclic N° 2) et a fait l'objet d'une présentation en commission "Culture et animation" le 10 mars dernier.

Thème / Titre de l'animation	« La Librairie qui n'existe pas » Rencontres autour de la microédition, du graphisme et de la Bande Dessinée – Animation proposée par Vannes Agglo dans le cadre de sa programmation « Déclic »
Date	Juin / Juillet 2011 – <ul style="list-style-type: none"> - Exposition du 11 juin au 2 juillet - Ateliers de création avec écoles du 14 au 17 juin - Sortie de Kiosque et rencontre avec le libraire le samedi 18 juin - Projections sur juin et juillet - Rencontre avec Fabien Grolleau (auteur et illustrateur BD) et atelier au foyer des Jeunes – fin juin début juillet
Nos objectifs généraux... ... en lien avec... Les objectifs du projet Presse-Papier	<ul style="list-style-type: none"> - Mettre à l'honneur ce genre très prisé par nos lecteurs qu'ils soient enfants, adolescents ou adultes. - Faire découvrir le métier d'illustrateurs et graphistes aux enfants (par le biais des ateliers de création de - fausses - couvertures de BD) (Projet Presse Papier) - Créer un temps fort à la Médiathèque avec exposition, dédicaces, rencontres, projections, etc. - Continuer les actions d'animations en lien avec le foyer des jeunes. - Faire rêver au lieu de la librairie et par extension, faire rêver du livre. - Parler du métier de libraire, en monter les enjeux l'éthique et le devenir. - Mettre en avant l'art délicat de la réalisation de « couverture » de livre.
Contenu des animations	<p>Presse Papier (Vannes agglo)</p> <ul style="list-style-type: none"> - Exposition : exposition décrivant les acteurs et le circuit de la microédition / salon de lecture proposant des fanzines en consultation libre / exposition couvertures de livres imaginaires pour mettre en lumière le travail des graphistes et du libraire spécialisé / exposition du travail des enfants réalisé pendant les ateliers. - Animation « Sortie de Kiosque » : le Kiosque Vide-Cocagne (Association partenaire du projet - illustrateurs et graphistes) est mis en avant et propose à la vente des ouvrages, une sélection de fanzines / ateliers de création avec les enfants des écoles : fabrication de son propre faux-livre et exposition à la Médiathèque / rencontre avec un libraire spécialisé. <p>Médiathèque</p> <ul style="list-style-type: none"> - Concours de planches de BD ouvert à tous à partir de 11 ans. - Exposition du travail des enfants (création de faux-livre) - Projection mangas (sous forme de cycle) en soirée sur le mois de juillet, afin de s'intégrer dans la programmation du Foyer des jeunes. - Proposer une rencontre et un atelier d'illustrations au Foyer des Jeunes avec Fabien Grolleau (auteur et illustrateur BD de l'asso. Vide-Cocagne)
Prise en charge financière	<ul style="list-style-type: none"> - Vannes Agglo - Projet Presse Papier : Exposition / sortie de kiosque / rencontre avec le libraire / ateliers de création dans les écoles - Plescop : Concours de planches de BD – chèques-livres / Pot vernissage exposition (18 juin) / Rencontre avec Fabien Grolleau (atelier avec Foyer des Jeunes / dédicaces à la Médiathèque soit 356 € net pour une journée d'intervention, basée sur la rémunération proposée par la Charte des auteurs et illustrateurs jeunesse).

Annexe : projet de convention avec Vannes agglo

Principales remarques :

Raymonde BUTTERWORTH considère qu'il s'agit là d'une démarche partenariale intéressante qui se développe.

Le maire ajoute que la politique culturelle de Vannes agglo permet d'irriguer tout le territoire avec des actions riches. Elle estime que cela fonctionne bien et que c'est très positif si cela se poursuit ainsi.

Après en avoir délibéré, sur proposition de la commission "Finances" du 22 mars 2011, le conseil municipal est invité à :

- approuver la programmation précitée et le partenariat afférent conclu sous la forme d'une convention annexée à la présente délibération à passer avec Vannes agglo ;
- donner pouvoir au maire pour prendre toutes les mesures utiles à la bonne conduite de ce dossier, notamment pour la signature des actes unilatéraux et contractuels y afférents.

Pour : 27

Contre : 0

Abstention : 0

Délibération du 30 mars 2011

11-30. Economie – Vente d'un terrain dans l'espace d'activités – Société Vedral

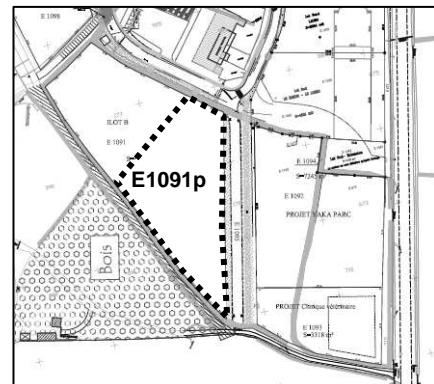
Christian GASNIER lit et développe le rapport suivant :

Par lettres des 13 octobre 2010, 10 février et 11 mars 2011, Mme ROUX – VEDRAL nous a confirmé son intention d'acquérir un terrain situé dans l'îlot B du lotissement 5 de l'espace d'activités, cadastré E1091p, d'une surface de 5927 m² environ, au prix de 48 € HT le m², en vue d'y implanter un hôtel avec piscine, un club privé, des chambres thématisées. Ce projet se réalisera en 2 tranches :

Tranche 1 : Réalisation à court terme : Construction d'un bâtiment de 812 m² environ comprenant un hôtel (R+1) de 14 chambres, un club discothèque ainsi qu'une piscine. Le démarrage des travaux est prévu en mars 2012 pour une ouverture en mars 2013.

Tranche 2 : Réalisation à plus long terme : Construction de chambres thématisées (8 environ) et extension du bâtiment principal pour atteindre, au final, sur toute l'opération, entre 24 et 25 chambres.

Annexe : plan masse



Principales remarques :

Christian GASNIER et Jean Yves LE MOIGNO considèrent que cette opération complète l'offre commerciale du secteur par la réalisation d'un hôtel atypique à réaliser par tranche. Il précise qu'il s'agit là d'une démarche différente de celle adoptée pour le projet Ker Goh Lenn.

Dominique ABEL demande s'il s'agit de la même société que celle qui gère Yakapark et s'interroge sur les principes constructifs des bungalows (toits en chaume ?). Christian GASNIER lui répond qu'il s'agit globalement des mêmes personnes mais pas de la même société et que seul le principe de bungalows thématique est aujourd'hui arrêté, sans que leur forme précise soit complètement définie. Il souligne enfin l'importance du projet, assez lourd à porter, et confirme à Michel AUFRRET qu'un plan d'eau devrait être réalisé et à Pascal VALK que le club sera intégré au projet.

Après en avoir délibéré, sur proposition des commissions "Environnement, urbanisme et développement" et "Finances" du 22 mars 2011, le conseil municipal est invité à :

- accepter cette cession par un acte unique à la SCI VEDRAL, ou à toute autre structure juridique pouvant se substituer à eux, sous réserve du respect du cahier des recommandations paysagères et architecturales, le terrain devant être rétrocédé à la commune dans les conditions initiales de vente si le projet n'est pas réalisé ou en cas de non respect des clauses substantielles du cahier des charges du lotissement, sauf dérogation expresse de la commune pour des motifs d'intérêt général ;
- fixer le prix de vente à 48,00 € HT le m², conformément à l'avis du 18 mars 2011 de France domaine ;
- solliciter l'aide à la commercialisation, si les intéressés sont éligibles, étant précisé que le paiement interviendra de manière fractionnée selon la formule retenue dans l'acte de vente (50% à la signature de l'acte et 50% avant le démarrage des travaux prévu au printemps 2012, soit avant le 1^{er} juin 2012, un avenant pouvant toutefois modifier cette date) ;
- donner pouvoir au maire pour prendre toutes les mesures utiles à la bonne conduite de ce dossier, notamment pour la signature des actes unilatéraux et contractuels y afférents ainsi que pour désigner le géomètre-expert et le notaire chargé des actes nécessaires qui seront signés par le maire ;

Pour : 27

Contre : 0

Abstention : 0

Délibération du 30 mars 2011

11-31. Finances – Affectation du résultat - Compte administratif 2010 Commune

Jean Yves LE MOIGNO lit et développe le rapport suivant :

Comme chaque année, il y a lieu d'affecter le résultat constitué par le cumul du résultat comptable de l'exercice, d'une part, et du résultat reporté à la section de fonctionnement du budget du même exercice, d'autre part.

I. Capacité d'autofinancement de la section de fonctionnement

<i>a</i>	Résultat budgétaire de l'exercice	796 045,56
<i>b</i>	Résultat de l'exercice antérieur reporté	
<i>c = a+b</i>	<i>Capacité d'autofinancement</i>	796 045,56

II. Besoin de financement de la section d'investissement

<i>d</i>	Résultat budgétaire de l'exercice	-1 038 758,98
<i>e</i>	Résultat de l'exercice antérieur reporté	2 378 392,07
<i>f = d+e</i>	Résultat global à reporter	1 339 633,09
<i>g</i>	Résultat des restes à réaliser (engagements) <i>dont dépenses</i> <i>dont recettes</i>	-865 795,95 993 552,95 127 757,00
<i>h = f+g</i>	Résultat global	473 837,14
<i>i = h si <0</i>	<i>Besoin de financement</i>	

III. Affectation du résultat

<i>j</i>	Au financement de l'investissement	796 045,56
<i>k = c-j</i>	En report à nouveau en fonctionnement	

Après en avoir délibéré, sur proposition de la commission "Finances" du 22 mars 2011, le conseil municipal est invité à affecter le résultat du compte administratif 2010 dans les conditions précitées.

Pour : 27 Contre : 0 Abstention : 0

Délibération du 30 mars 2011

11-32. Finances – Affectation du résultat - Compte administratif 2010 Assainissement

Jean Yves LE MOIGNO lit et développe le rapport suivant :

Comme chaque année, il y a lieu d'affecter le résultat constitué par le cumul du résultat comptable de l'exercice, d'une part, et du résultat reporté à la section de fonctionnement du budget du même exercice, d'autre part.

I. Capacité d'autofinancement de la section de fonctionnement

<i>a</i>	Résultat budgétaire de l'exercice	402 280,07
<i>b</i>	Résultat de l'exercice antérieur reporté	
<i>c = a+b</i>	<i>Capacité d'autofinancement</i>	402 280,07

II. Besoin de financement de la section d'investissement

<i>d</i>	Résultat budgétaire de l'exercice	319 547,08
<i>e</i>	Résultat de l'exercice antérieur reporté	-224 195,86
<i>f = d+e</i>	Résultat global à reporter	95 351,22
<i>g</i>	Résultat des restes à réaliser (engagements) <i>dont dépenses</i> <i>dont recettes</i>	-3 826,45 45 871,95 42 045,50
<i>h = f+g</i>	Résultat global	91 524,77
<i>i = h si <0</i>	<i>Besoin de financement</i>	

III. Affectation du résultat

<i>j</i>	Au financement de l'investissement	402 280,07
<i>k = c-j</i>	En report à nouveau en fonctionnement	

Après en avoir délibéré, sur proposition de la commission "Finances" du 22 mars 2011, le conseil municipal est invité à affecter le résultat du compte administratif 2010 dans les conditions précitées.

Pour : 27 Contre : 0 Abstention : 0

Délibération du 30 mars 2011**11-33. Finances – Affectation du résultat - Compte administratif 2010 Economique**

Jean Yves LE MOIGNO lit et développe le rapport suivant :

Comme chaque année, il y a lieu d'affecter le résultat constitué par le cumul du résultat comptable de l'exercice, d'une part, et du résultat reporté à la section de fonctionnement du budget du même exercice, d'autre part.

I. Capacité d'autofinancement de la section de fonctionnement

<i>a</i>	Résultat budgétaire de l'exercice	288 180,68
<i>b</i>	Résultat de l'exercice antérieur reporté	91 936,99
<i>c = a+b</i>	<i>Capacité d'autofinancement</i>	380 117,67

II. Besoin de financement de la section d'investissement

<i>d</i>	Résultat budgétaire de l'exercice	760 590,16
<i>e</i>	Résultat de l'exercice antérieur reporté	-798 363,98
<i>f = d+e</i>	Résultat global à reporter	-37 773,82
<i>g</i>	Résultat des restes à réaliser (engagements) <i>Néant car dépenses réalisées en fonctionnement</i> <i>Néant car recettes réalisées en fonctionnement</i>	
<i>h = f+g</i>	Résultat global	-37 773,82
<i>i = h si <0</i>	<i>Besoin de financement</i>	37 773,82

III. Affectation du résultat

<i>j</i>	Au financement de l'investissement	37 773,82
<i>k = c-j</i>	En report à nouveau en fonctionnement	342 343,85

Après en avoir délibéré, sur proposition de la commission "Finances" du 22 mars 2011, le conseil municipal est invité à affecter le résultat du compte administratif 2010 dans les conditions précitées.

Pour : 27 Contre : 0 Abstention : 0

Délibération du 30 mars 2011**11-34. Finances – Vote des taux d'imposition 2011**

Nelly FRUCHARD lit et développe le rapport suivant :

Bien que la presse évoque des signes annonciateurs de reprise, la crise économique est toujours là, lourde et profonde. Aussi, bien qu'il ne serait pas illogique de compenser les pertes de recettes liées au désengagement constant de l'Etat, l'assemblée délibérante s'était prononcée favorablement au maintien des taux d'imposition lors du débat d'orientations budgétaires, afin de préserver les ménages.

Fidèles à nos engagements de 2008, nous maintenons donc une nouvelle fois ce cap, en considérant que nous sommes en mesure de les assumer sans obérer l'avenir.

Principales remarques :

Le maire souligne que le bon état des finances, malgré les investissements importants réalisés et à réaliser, permet de poursuivre ces investissements tout en tenant les engagements sur le maintien des taux. Cela permet de soulager les ménages d'une nouvelle hausse de leurs dépenses en période de crise. Jean Yves LE MOIGNO rebondit sur cette remarque en ajoutant que cela ne compromet pas en outre l'avenir pour les futurs élus.

Yves LE ROY considère qu'il faut insister sur le fait qu'il s'agissait de l'engagement de la majorité et qu'il est tenu. Cyril JAN estime qu'il faut aussi préciser que les permis de construire ont progressé de + de 25% cette année en France et qu'une hausse de 1% ne rapporterait que 15 000 euros de plus. Le maire lui rappelle que c'est une somme importante pour certains ménages. Jean Yves LE MOIGNO considère par ailleurs que 15 KE constitue une somme importante quand on construit un budget, surtout lorsque les dotations de l'Etat sont en berne.

Christian GASNIER considère que la crise est toujours présente et que la hausse provisoire des permis de construire en 2010 est le fruit d'une accélération de fin d'année liée à la fin du dispositif Scellier. Il estime au demeurant que la disparition de ce dispositif est une bonne chose car elle organisait le financement de l'investissement des plus riches par l'impôt versé par les plus pauvres pour réaliser des spéculations financières.

Jean Claude GUILLEMOT observe que les taux s'inscrivent dans la moyenne départementale. Christian GASNIER lui rappelle que cette comparaison n'a pas de sens puisque l'impôt est le produit d'un taux par une base et que cette base varie d'une commune à l'autre. Jean Claude GUILLEMOT précise que ce produit fiscal par habitant était juste au-dessus de la moyenne départementale en 2009. Jean Yves LE MOIGNO lui précise qu'il faut comparer ce qui est comparable, c'est-à-dire les communes du secteur au développement analogue ; en l'occurrence, le produit fiscal par habitant de Plescop s'inscrit en-dessous de la moyenne.

Christian GASNIER ajoute que le passage en communauté d'agglomération a fait perdre des moyens importants à la commune au regard de la richesse qu'elle apporte car il n'existe pas de solidarité intercommunale. Cette situation est le fruit d'une politique fondamentalement injuste. Le maire souligne à cette occasion les tentatives de faire évoluer les choses engagées par Jean Yves LE MOIGNO mais il n'a pas été entendu par le président de l'agglomération.

Après en avoir délibéré, sur proposition de la commission "Finances" du 22 mars 2011, le conseil municipal est invité à :

- voter et arrêter les taux d'imposition dans les conditions suivantes :

TAXES	TAUX 2010	TAUX 2011
<i>Taxe d'habitation</i>	14.11 %	14.11 %
<i>Taxe foncière sur les propriétés bâties</i>	24.47 %	24.47 %
<i>Taxe foncière sur les propriétés non bâties</i>	56.02 %	56.02 %

- donner pouvoir au maire pour prendre toutes les mesures utiles à la bonne conduite de ce dossier.

Pour : 27 Contre : 0 Abstention : 0

Délibération du 30 mars 2011

11-35. Finances – Budget primitif 2011 de la commune

Jean Yves LE MOIGNO lit et développe le rapport suivant :

I. PRÉSENTATION DU BUDGET PRINCIPAL

Le budget primitif, acte de prévision et d'autorisation voté par chapitre (à l'exception de l'article 657), s'équilibre ainsi qu'il suit pour l'année 2011 :

I. DEPENSES DE FONCTIONNEMENT		BP 2011
011	Achats et variations de stocks	824 023,42
60	Achats et variations de stocks	360 522,42
61	Prestations de services	297 967,00
62	Services extérieurs	148 984,00
63	Impôts et taxes	16 550,00
012	Charges de personnel	2 067 100,00
65	Autres Charges de gestion courante	410 548,33
66	Charges financières	43 800,00
67	Charges exceptionnelles	9 450,00
042	Ecritures d'ordre entre sections	166 000,00
014	Atténuation de charges	15 700,00
022	Dépenses imprévues	15 000,00
023	Virement en section d'investissement	616 592,25
Total dépenses		4 168 214,00

II. RECETTES DE FONCTIONNEMENT		BP 2011
64	Atténuation de charges de personnel	17 100,00
70	Produits des services	438 065,00
73	Impôts et taxes	2 396 665,00
74	Dotations	1 250 059,00
75	Autres produits de gestion courante	31 280,00
042	Ecritures d'ordre entre sections	35 045,00
Total recettes		4 168 214,00

DEPENSES D'INVESTISSEMENT PAR PROGRAMME (PRESENTATION)

III. DEPENSES D'INVESTISSEMENT		BP 2011
48	Informatique mairie	75 000,00
49	Cimetière	22 960,00
50	Sécurité des bâtiments	10 550,00
51	Acquisition de terrains	578 472,99
52	VRD	154 687,18
54	Restructuration du bourg	1 283 219,86
55	Atelier des services techniques	50 570,00
57	Mairie	1 507 164,93
58	Logement social	100 000,00
61	Ecole RG Cadou	26 632,02
64	Ecole F Dolto	14 817,10
65	Bureau service technique du bourg	3 000,00
69	Stade municipal et som n°1 Salle verte	6 900,00
74	Stade de leslégot	2 230,00
76	Eglise et chapelles	312 767,80
78	Complexe polyvalent R Le Studer	730,00
80	Restaurant scolaire	243 281,00
82	Espaces verts	40 710,00
86	Equipements périscolaires	3 075,26
88	Salles polyvalentes 1 et 2	83 458,96
103	Salle omnisports	4 576,00
113	Espace social et animation	2 844,05
118	Salle de sport/dojo/musculation	774,09
120	Bibliothèque médiathèque	47 577,53
122	Salle de sports Didier Couteller et abords	493 114,00
ONA	Opérations non affectées	203 205,00
Total dépenses		5 272 317,77

IV. RECETTES D'INVESTISSEMENT		BP 2011
51	Politique foncière	120 000,00
52	VRD	14 257,00
54	Restructuration du bourg	165 795,00
57	Mairie	58 500,00
82	Espaces verts	23 920,00
122	Salle de sports Didier Couteller et abords	265 500,00
ONA	Opérations non affectées	4 624 345,77
Total recettes		5 272 317,77

DEPENSES D'INVESTISSEMENT PAR NATURE (VOTE)

V. DEPENSES D'INVESTISSEMENT		BP 2011
16	Remboursement d'emprunts	137 360,00
20	Immobilisations incorporelles	234 258,30
21	Immobilisations corporelles	802 499,55
23	Immobilisations en cours	4 010 154,92
020	Dépenses imprévues invest	10 000,00
040	Opérations d'ordre entre les sections	35 045,00
041	Opérations d'ordre à l'intérieur des sections	43 000,00
Total dépenses		5 272 317,77

VI. RECETTES D'INVESTISSEMENT		BP 2011
10	Dotations Fonds divers réserves	1 060 245,56
13	Subventions d'investissement	904 052,00
16	Emprunts et dettes assimilées	973 874,87
001	Résultat reporté	1 339 633,09
021	Virement de la section de fonctionnement	616 592,25
024	Produit des cessions	168 920,00
040	Opérations d'ordre entre les sections	166 000,00
041	Opérations d'ordre à l'intérieur de la section	43 000,00
Total recettes		5 272 317,77

II. QUELQUES DONNEES COMPLEMENTAIRES

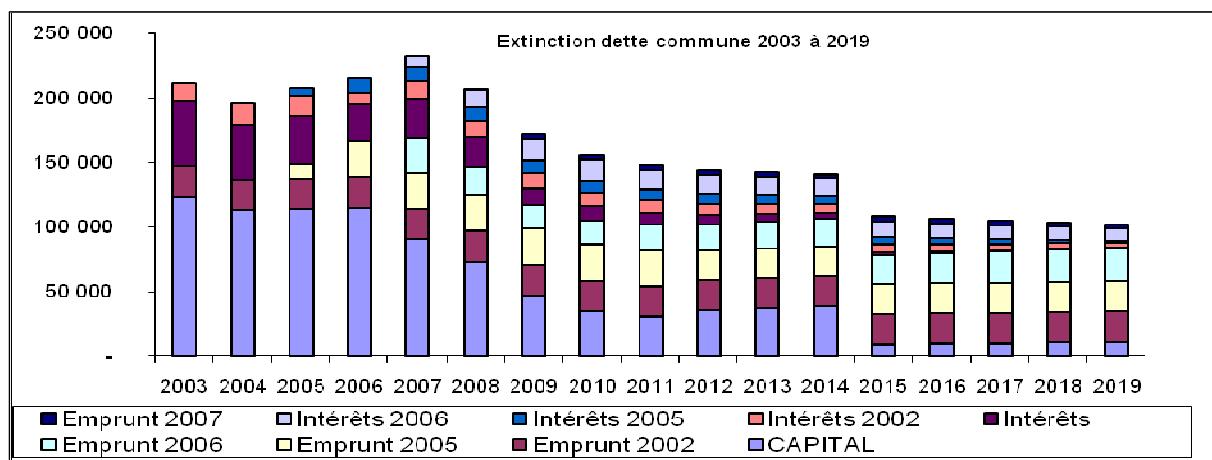
A. Ratios d'équilibre

	CA 2008	CA 2009	CA 2010	BP 2011
Nombre d'habitants	4792	4770	4775	4793
Dépenses réelles de fonctionnement en euros par habitant	575,45	616,93	651,75	701,74
Produits des impositions directes en euros par habitant	338,45	368,21	407,17	435,05
Recettes réelles de fonctionnement en euros par habitant	809	825,13	852,3	862,33
Dépenses d'équipement brut en euros par habitant	424,27	283,39	635,02	1057,61
Encours de dette en euros par habitant	277,35	309,41	252,21	251,26
DGF en euros par habitant	257,78	216,19	207,64	205,09
Dépenses de personnel /dépenses réelles de fonctionnement	60,07	61,07	63,06	61,46
Dépenses de fonctionnement + remboursement de dettes /recettes réelles de fonctionnement	75,41	78,37	79,79	84,70
Dépenses d'équipement brut /recettes réelles de fonctionnement	52,44	34,35	74,51	122,64
Encours de dette /recettes réelles de fonctionnement	27,61	37,30	36,30	29,14

Remarque : les courbes prévisionnelles (au stade des budgets) sont différentes des courbes réalisées (au stade du compte administratif). La population prise en compte pour le calcul du ratio dans la maquette budgétaire est la population totale, y compris la population fictive en cas de recensement complémentaire intermédiaire. Les chiffres ici mis à jour intègrent l'ensemble de la dette (Sdem et avances remboursables comprises).

B. Profil d'extinction de la dette actuelle

Hors nouveaux emprunts liés aux investissements lourds en cours, le profil de la dette laisse apparaître un allègement à partir de 2015, ce qui nous rouvrira quelques marges.



C. Engagements pluriannuels

Comme chaque année, ce budget tient compte des dépenses effectivement réalisées dans l'année, ainsi que celles "engagées" en cours d'année mais qui peuvent être réalisées sur un ou plusieurs exercices. Il importe toutefois de donner une vue actualisée des autorisations de programme / crédits de paiements en cours et qui méritent d'être modifiées ou précisées à cette occasion pour donner une vue complète des décisions budgétaires prises par l'assemblée.

Protocole Boleis Chap 21 – Prog 51	Crédits de paiement									
	2003	2004	2005	2006	2007	2008	2009	2010	2011	2012
AP	206 300	8 800	32 500	18 500	19 000	21 000	18 500	18 500	18 500	28 500

Commentaires : cette APCP reste inchangée.

Politique foncière Chap 21 – Prog 51	Crédits de paiement		
	2011		2012
AP	700 000		350 000

Commentaires : prévue pour 2010/2011, cette APCP de sécurité foncière est étendue désormais sur 2011/2012.

Voirie		Crédits de paiement		
Chap 23 – Prog 52		2009	2010	2011
AP	570 000	190 000	190 000	154 687.18

Commentaires : l'APCP est diminuée à 15 687.18 € cette année contre 190 000 € de prévus en raison d'un transfert de travaux de voirie vers le programme 122 (salle Couteller) qui est ainsi augmenté d'autant. Cela nous permettra d'obtenir des financements du Conseil général sur la réalisation des abords et de la desserte de la nouvelle salle de sports.

Centre-bourg		Crédits de paiement		
Chap 23 – Prog 54		2011	2012	2013
AP	3 495 400	1 267 500	1 253 500	1 074 400
dont	Eadm	1 527 000	700 000	127 000

Commentaires : cette APCP est modifiée pour tenir compte d'un transfert plus important vers la Zac de l'hermine (+100 KE) qui passe donc de 600 KE à 700 KE en raison d'un décalage dans la perception de la subvention Faur de 100 KE. Cette hausse sera blanche toutefois car nous percevrons par anticipation une participation plus forte de la Zac des jardins du Moustoir qui passera donc de 417 206 euros (300 000 € initiaux + 117 206 € liés à l'exécution du protocole Boleis) à la somme arrondie de 520 000 euros. On relèvera que le programme 54 prévoit au global une dépense supérieure de 1 283 219.86. Cette situation s'explique par le fait que ce programme intègre également une subvention de 15 755.30 € à verser aux commerçants dans le cadre du programme Fisac, notamment pour la rénovation de leurs devantures, et qui s'inscrit au chapitre 20 et non au chapitre 23.

Mairie		Crédits de paiement			
Chap 23 – Prog 57		2008	2009	2010	2011
AP	3 498 810,34	102 763,60	274 297,62	1 719 184,19	1 402 564,90

Commentaires : Cette APCP est modifiée pour intégrer les révisions de prix (estimées à 71,8 KE env.) qui sont maintenant quasiment connues et qui excèdent globalement le montant des aléas que nous avions soustrait dans la précédente mise à jour (47 KE). Comme pour le centre-bourg, cette APCP n'intègre pas les dépenses relevant d'un autre chapitre (chap. 21) englobant le mobilier, la téléphonie, des portes drapeaux et divers matériel d'entretien pour un montant global de 104,6 KE env. Cela explique la différence entre l'APCP et le programme global 57.

Eglise et chapelles		Crédits de paiement		
Chap. 23 – Prog 76		2010	2011	2012
AP	645 138,28	4 640,48	312 767,80	327 730,00

Commentaires : APCP inchangée

Salle D. Couteller		Crédits de paiement	
Chap 23- Prog 122		2011	2012
AP	2 203 714	493 114	1 710 600

Commentaires : Cette APCP est modifiée pour tenir compte du transfert du programme voirie d'une somme de 35 KE env. vers ce programme, en vue de financer les travaux de desserte de la nouvelle salle de sports Didier Couteller. En outre, une somme de 8,4 KE env. est avancée sur 2011 et déduite de 2012 en conséquence.

Enfin, il est proposé d'approuver le fonds de concours de 520 000 €, arrondi des 517 206 € en provenance de l'opération de la Zac des Jardins du Moustoir (400 000 € au titre du fonds de participation et 117 206 € au titre de l'exécution du protocole J. Boleis), qui permet de financer le coût des équipements liés à l'arrivée de population nouvelle, notamment par le financement de l'aménagement du centre-bourg à hauteur de 700 000 euros.

Annexe : Budget primitif 2011 – Listes des acquisitions de matériel et des travaux en régie – Marchés publics

Principales remarques :

Jean Yves LE MOIGNO explique que la modification du budget concerne surtout l'achat d'un nouveau tracteur. Il est précisé que ce correctif comprend :

- un ajustement lié à l'aboutissement d'une négociation avec le vendeur d'un tracteur endommagé, destiné à éviter une procédure longue et coûteuse, consistant en la reprise du tracteur pour 24 KE env. et l'achat d'un nouveau tracteur pour 36 KE, l'ensemble se traduisant par des jeux d'écritures de cessions et d'acquisitions ;
- la correction d'une différence de 20 € dans les écritures d'ordre des travaux en régie.

Puis Jean Yves LE MOIGNO présente la section de fonctionnement dans le détail, en précisant que les frais de personnel sont examinés avec vigilance et qu'ils progressent moins vite que l'an passé en pourcentage. Il souligne également la part importante de l'impôt, examinée avec une vigilance égale, dans le financement du service rendu. Concernant l'investissement, après avoir fourni des explications détaillées de l'ensemble des programmes, il formule deux remarques :

- sur les subventions : la participation du conseil général pour la salle de sports ne sera pas aussi souple qu'escompté mais cela s'explique par des contraintes imposées par les services de la trésorerie aux services du département ;

- sur l'emprunt d'équilibre : son volume important ne sera évidemment pas réalisé puisqu'il comprend le financement de la l'enveloppe foncière prudentielle de 350 KE et divers investissements engagés qui ne seront pas nécessairement tous réalisés sur l'année ; il le situe donc autour de 500 KE à réaliser vers la fin de l'année. Il rappelle par ailleurs que la commune n'a pas emprunté depuis 2006 et que, dans ses prévisions pluriannuelles, il pensait que cet emprunt interviendrait dès 2010.

Arnaud LE BOULAIRE rebondit sur la question de la dette en notant une anomalie dans le calcul du ratio de l'encours par habitant qui ne prend pas en compte le nouvel emprunt à réaliser. Il lui est précisé que ce ratio est calculé automatiquement et qu'il correspond à l'état de la dette au 1^{er} janvier de l'année budgétaire puisqu'il ne serait pas significatif de le calculer à partir d'un simple emprunt d'équilibre qui n'est jamais réalisé. Cela fausserait le ratio. Il lui est précisé que la maquette budgétaire s'impose à nous sur ce point ainsi qu'à toutes les communes de France. Une vérification sera néanmoins effectuée compte tenu de la différence constatée entre le ratio présenté en commission des finances (307 €/hbt) et le ratio présenté en séance (251 €/hbt) dont Cyril JAN souligne l'écart.

Jean Yves LE MOIGNO et Christian GASNIER estiment que, de toute façon, l'hypothèse la plus négative (350 €/hbt) serait toujours très appréciable au regard des ratios constatés dans d'autres communes. Christian GASNIER ajoute que c'est la réalisation et le ratio du compte administratif qui compte.

Cyril JAN demande si la participation de 100 KE prévue pour Vannes Golfe Habitat permettra de discuter de la situation du voisin de l'opération générée par les travaux de construction de l'immeuble attenant et formule le souhait que sa remarque soit mentionnée au procès verbal. Jean Yves LE MOIGNO ne comprend pas le rapport entre cette remarque et l'examen du budget. Le maire et Christian GASNIER font remarquer qu'il s'agit là d'un problème privé entre deux voisins mais que la commune n'hésite pas à intervenir ; elle le fera notamment lors de la rencontre consacrée au calcul de sa participation en cas d'inertie.

Après en avoir délibéré, sur proposition de la commission "Finances" du 22 mars 2011, le conseil municipal est invité à :

- approuver les autorisations de programme et les crédits de paiements précités ;
- approuver les mouvements des fonds de concours précités ;
- voter par nature et par chapitre (globalisé le cas échéant), à l'exception du c/ 657 voté par article, et arrêter le budget primitif principal de la commune 2011 ;
- approuver en conséquence le programme d'acquisition de matériel et de travaux en régie joint en annexe et prendre acte de la liste des marchés publics signés l'an passé qui sera publiée par voie d'affichage ainsi que sur le site internet de la commune ;
- donner pouvoir au maire pour prendre toutes les mesures utiles à la bonne conduite de ce dossier, notamment pour la signature des actes unilatéraux et contractuels y afférents.

Pour : 27

Contre : 0

Abstention : 0

Délibération du 30 mars 2011

11-36. Finances – Budget primitif 2011 Assainissement

Jean Yves LE MOIGNO lit et développe le rapport suivant :

Le budget primitif, acte de prévision et d'autorisation voté par chapitre, s'équilibre ainsi qu'il suit pour 2011 :

I. DEPENSES DE FONCTIONNEMENT		BP 2011
011	Achats et variations de stocks	123 486,00
60	Achats et variations de stocks	35 349,00
61	Services extérieurs	80 837,00
62	Autres services extérieurs	6 950,00
63	Impôts et taxes	350,00
012	Charges de personnel	107 520,00
65	Autres charges de gestion courante	1 000,00
66	Charges financières	12 360,00
67	Charges exceptionnelles	13 500,00
042	Opérations d'ordre entre sections	115 000,00
014	Atténuation de produits	21 305,00
022	Dépenses imprévues	10 000,00
023	Virement à la section d'investissement	185 894,00
Total dépenses		590 065,00

II. RECETTES DE FONCTIONNEMENT		BP 2011
70	Vente de produits, prestations de services	407 065,00
042	Opérations d'ordre entre sections	183 000,00
Total recettes		590 065,00

III. DEPENSES D'INVESTISSEMENT		BP 2011
16	Remboursement d'emprunts	55 032,00
21	Immobilisations corporelles	1 440,00
23	Immobilisations en cours	476 808,95
040	Opérations d'ordre entre sections	183 000,00
020	Dépenses imprévues invest	15 000,00
Total dépenses		731 280,95

IV. RECETTES D'INVESTISSEMENT		BP 2011
10	Dotations, fonds divers réserves	402 280,07
13	Subventions d'investissement	128 866,13
040	Opérations d'ordre entre sections	115 000,00
001	Excédent d'investissement reporté	95 351,22
021	Virement de la section d'exploitation	185 894,00
Total recettes		927 391,42

Il est rappelé qu'un état complémentaire précise l'équilibre du Spanc. Par ailleurs, de la même façon que pour le budget principal, il convient de rappeler l'actualisation dont à fait l'objet tout récemment l'autorisation de programme-crédit de paiement pour la restructuration du bourg :

	Réseaux EU Centre-bourg Chap 23 - Prog 11	Crédits de paiement		
		2011	2012	2013
AP	204 100	73 100	51 700	79 300

Annexe : Budget primitif 2011 – Etat complémentaire relatif au SPANC – Programme d'acquisition de matériel

Principales remarques :

Jean Yves LE MOIGNO précise à Arnaud LE BOULAIRE que le service fonctionne avec deux agents titulaires à temps plein et un agent non titulaire recruté temporairement pour assurer la mission Spanc. S'ajoute à cela le temps consacré par l'administration générale et la comptabilité. Il précise que le budget principal supporte ces frais et que le budget annexe d'assainissement en assure le remboursement. Christian GASNIER ajoute que le service ne pourrait fonctionner avec moins d'agents actuellement mais que cela est supportable actuellement. Cyril JAN demande alors qu'elles seraient les incidences en cas de surcharge de travail. Christian GASNIER lui répond que tout budget industriel et commercial suppose un équilibre des dépenses nouvelles par des recettes mais qu'il n'y a pas de craintes à avoir de ce point de vue. Il précise que ce service était autrefois équilibré systématiquement par l'impôt lorsqu'il était privatisé, ce qui constituait une situation dénoncée par le préfet.

Sur un autre plan, Jean Claude GUILLEMOT demande si les conventions d'épandage ont été signées par les agriculteurs. Christian GASNIER lui annonce que cela est fait ou en cours, et que les opérations se déroulent de concert avec eux. Il tient à renouveler ses remerciements aux agriculteurs qui, dans un accord gagnant-gagnant, ont permis d'économiser des sommes non négligeables pour les Plescopais.

Après en avoir délibéré, sur proposition de la commission "Finances" du 22 mars 2011, le conseil municipal est invité à :

- approuver l'autorisation de programme et les crédits de paiements précités ;
- voter par chapitre et par nature et arrêter le budget primitif annexe "assainissement" 2011 ;
- approuver en conséquence le programme d'acquisition de matériel ;
- donner pouvoir au maire pour prendre toutes les mesures utiles à la bonne conduite de ce dossier, notamment pour la signature des actes unilatéraux et contractuels y afférents.

Pour : 27

Contre : 0

Abstention : 0

Délibération du 30 mars 2011

11-37. Finances – Budget primitif 2011 Economique

Jean Yves LE MOIGNO lit et développe le rapport suivant :

Le budget primitif, acte de prévision et d'autorisation voté par chapitre, s'équilibre ainsi qu'il suit en 2011 :

I. DEPENSES DE FONCTIONNEMENT		BP 2011
011	Achats et variations de stocks	302 700,00
60	Achats et variations de stocks	302 700,00
66	Charges financières	19 770,00
67	Charges exceptionnelles	1 000,00
042	Opérations d'ordre de transfert entre sections	3 355 110,00
023	Virement à la section d'investissement	507 810,90
Total dépenses		4 186 390,90

II. RECETTES DE FONCTIONNEMENT		BP 2011
70	Produits des services	278 304,00
042	Opérations d'ordre de transfert entre sections	3 565 743,05
002	Excédent de fonctionnement reporté	342 343,85
	Total recettes	4 186 390,90

III. DEPENSES D'INVESTISSEMENT		BP 2011
16	Remboursement d'emprunts	54 600,00
040	Opérations d'ordre de transfert entre sections	3 565 743,05
001	Déficit reporté	37 773,82
	Total dépenses	3 658 116,87

IV. RECETTES D'INVESTISSEMENT		BP 2011
10	Dotation et réserve	37 773,82
040	Opérations d'ordre de transfert entre sections	3 355 110,00
023	Virement de la section de fonctionnement	507 810,90
	Total recettes	3 900 694,72

Annexe : Budget primitif 2011

Principales remarques :

Jean Yves LE MOIGNO précise que la vente Vedral décidée lors de cette séance n'est pas inscrite en recette à titre prudentiel.

Après en avoir délibéré, sur proposition de la commission "Finances" du 22 mars 2011, le conseil municipal est invité à :

- voter par chapitre et par nature le budget primitif annexe économique 2011 ;
- donner pouvoir au maire pour prendre toutes les mesures utiles à la bonne conduite de ce dossier, notamment pour la signature des actes unilatéraux et contractuels y afférents.

Pour : 27 Contre : 0 Abstention : 0

Délibération du 30 mars 2011

11-38. Finances – Allocations scolaires et diverses subventions 2011

Concernés, Paul MAHEU, Gilles LE CALLONNEC, Arnaud LE BOULAIRE et Jean Claude GUILLEMOT, responsables associatifs, ne participent ni aux débats ni au vote.

Jean Yves LE MOIGNO lit et développe le rapport suivant :

Comme chaque année, les commissions concernées se sont réunies pour examiner les demandes de subventions émanant des organismes publics ou privés, de Plescop ou de l'extérieur. Les propositions suivantes ont été retenues :

657	Subventions et participations	297 884,33
65736	Participation aux budgets annexes	37 200,00
657362	CCAS	37 200,00
6574	Allocations et participations	260 684,33
6574	Allocations fr scolaires	
	Ste Anne (enfants : 206*42.58 €)	8 771,48
	Convention OGEC	116 887,85
	Allocations arbre de noël	
	Cadou (8.12*183)	1 486,00
	Dolto (8.12*116)	942,00
	Ste Anne (8.12*206)	1 673,00
	Eveil culturel et pédagogique	
	Cadou (54€*45)	2 430,00
	Dolto (250 €/classe)	1 000,00
	Ste Anne primaire (54€*44)	2 376,00
	Frais de transport extra-scolaire	
	Cadou (7.21 *183)	1 319,00
	Dolto (7.21*116)	836,00
	Ste Anne (7.21*206)	1 485,00
	Eveil sportif	
	Cadou (26,44 env. x 183 enfants) montant max. sur présentation des factures	4 839,00
	Dolto (26,44 env. x 116) montant max. sur présentation des factures	3 067,00
	Ste Anne (26,44 env. x 206) montant max. sur présentation des factures	5 447,00
	Eveil psychomoteur	
	Cadou (54 € * 34)	1 836,00
	Dolto (54 € * 44)	2 376,00
	Ste Anne (54 € * 54)	2 916,00
	Revertement des subventions AFS des communes extérieurs	
	Revertement (recettes au 7474)	720,00

Ecoles extérieures (42.58 €)	
<i>Ecole de Vannes</i>	
Ecole Saint Guen (1)	42,58
Ecole Saint Patern (1)	42,58
Ecole du Sacré Cœur (11)	468,38
Ecole Nicolazic (2)	85,16
Ecole Sainte Marie (2)	85,16
Ecole Rohan (2)	85,16
Ecole Calmette (2)	85,16
Ecole Brizeux (1)	42,58
Ecole LA Madeleine (2)	85,16
Ecole Jacques Prévert (1)	42,58
Ecole Kerniol (2)	85,16
Ecole Jean Moulin (1)	42,58
Ecole Pierre René Rogue (2)	85,16
<i>Ecole de St Avé</i>	
Ecole Notre Dame de Saint Avé (2)	85,16
Ecole publique Julie Daubie (1)	42,58
<i>Ecole Auray</i>	328,86
Ecole G. Deshaye - Participation CLIS (2)	
Associations de Plescop	
<i>Associations culturelles et actions de communication</i>	
Amis de Notre Dame de Lézurgan	257,00
Amis de la Chapelle Saint Hamon	257,00
Amis de la Chapelle St Barthélémy (P)	257,00
Art Floral	257,00
Chorale Harmonie	257,00
Danse et Culture bretonne	257,00
Jazz O'Camélia	190,00
Partenariat Jazz O'Camélia (Jazz in Plescop)	5 000,00
Participation financière école nationale de musique	432,00
Pétra Neue (Roué Waroch)	3 550,00
Pétra Neue (15 ans du Roué Waroch)	600,00
Pétra Neue (Fête musique)	3 550,00
Pétra Neue (Partenariat)	6 400,00
Pescophonie (enfants mineurs)	18 415,00
Pescophonie (jeunes)	160,00
Pescophonie (orchestre)	480,00
Pescophonie (20 ans de l'association)	200,00
Pescop-Nispipari	257,00
Pescop-Nispipari (Voyage en Roumanie - Exceptionnel) (P)	1 000,00
Théâtre à Plescop	360,00
Familles rurales	3 840,00
Potart	257,00
Potart (Aide formation secouristes)	70,00
<i>Associations dans le domaine économique et agricole</i>	
Agriculture et vie rurale	108,00
Unions des commerçants, prof. libérale	345,00
Unions des commerçants, prof. libérale (Fisac - Aide Etat - Guide des commerçants)	1 363,00
Unions des commerçants, prof. libérale (Fisac - Aide commune - Guide commerçants)	2 000,00
Association de Kerfontaine	89,00
Les amis de la Balade de Moulin L'Eveque	152,00
<i>Associations du domaine de l'enfance, jeunesse, écoles</i>	
Amicale laïque	393,00
Amicale laïque (barnum)	400,00
APEL école Sainte Anne	322,00
Participation action Prévention routière	90,00
Ecoute familiale information toxicomanie (EFAIT)	52,00
<i>Associations sociales</i>	
Club du Bon temps	339,00
Nouvel Horizon	154,00
Le don du sang bénévole du canton de grandchamp	205,00
<i>Associations sportives</i>	
Basket ball	2 772,00
Form et Fitness	361,00
Form et Fitness (aide exceptionnelle)	200,00
Savate Boxe Française	755,00
Savate Boxe Française (Déplacement Hors Département)	1 077,00
Savate Boxe Française (Championnat du monde)	1 500,00
Cima	76,00
Amicale Cyclo Plescopaise	444,00
Amicale Cyclo Plescopaise (Organisation randonnée Cyclos)	370,00
Coureurs à pieds	883,00
ESP Omnisports	142,00
ESP Omnisports (P) (Actions de formation)	1 000,00
Football	3 498,00
Football (Déplacement Région)	705,00
Gymnastique-randonnée (ESP Section Gymnastique)	1 271,00
Handball (forfait)	3 846,00
Handball (Partenariat et championnat national)	9 000,00
Handball (Déplacement Région)	3 525,00
Judo Club Plescop ESP	664,00
Pétanque loisirs	404,00
Tennis de Table	1 313,00

Tennis de Table (Déplacement hors Département)	950,00
Tennis de Table (Tournoi région)	370,00
Plescop Meuc Tennis	1 426,00
Fudo Shin (karaté)	752,00
<u>Associations de loisirs et divers</u>	
Amicale du personnel (P)	154,00
Pêche et Activités de plein air	155,00
CUEC	257,00
CUEC (Exceptionnel) (final du championnat de France de Pistage)	350,00
CUEC (forfait frais de déplacement)	250,00
Association Boulig Ruz	155,00
Art des Mains, Détente et Relaxation	257,00
<u>Associations extérieures</u>	
<u>Associations sociales</u>	
Ligue contre le cancer	50,00
Les Restaurants du Cœur Les relais du Cœur	50,00
Secours Catholique délégation du morbihan	50,00
Ensemble contre le chômage du Pays de Vannes	150,00
Secours Populaire Français	50,00
Echange et partage deuil	100,00
Veufs et veuves du Morbihan (association départementale)	50,00
Adavi 56	50,00
Sauvegarde 56	100,00
Faire face ensemble	50,00
Traumatisés crâniens du Morbihan (association des familles de)	50,00
Trefuté	50,00
Adapei du Morbihan Les Papillons Blancs	50,00
Aides	50,00
Laryngectomisés et mutilés de la voix de Bretagne (association régionale)	50,00
Les pupilles des sapeurs pompiers français	50,00
<u>Associations dans le domaine économique et agricole</u>	
G.V.A	125,00
<u>Associations de protection de l'environnement</u>	
Adair	178,00
Eaux et rivières	178,00
La Gaulle Vannetaise	156,00
<u>Associations sportives</u>	
Entente morbihannaise (P)	726,00
<u>Associations de loisirs et divers</u>	
Unacita+ancien combattant	360,00
Tournoi des Vénètes (P)	(ASSOCIATION) 100,00
Radio Bro Gwened	100,00
Ofis de la langue bretonne	600,00
Ubapar	152,00
Danse et Country (antenne Plescop)	257,00
Roz Avel (antenne Plescop)	150,00
Divskouarn (P)	152,00
<u>Autres</u>	
SNSM Golfe du Morbihan	162,00
Action de solidarité (Enveloppe)	1 500,00
<u>Partenariat jeunes</u>	
Enveloppe	500,00
<u>Pochette non affectée</u>	950,00

Il est précisé, s'agissant des déplacements des écoles primaires, que la participation forfaitaire de Vannes agglo à leurs frais de déplacements sera déduite des subventions octroyées à ces écoles. Le point sera effectué après la rentrée 2011/2012 avec les directeurs des écoles concernées.

Principales remarques :

Cyril JAN souhaite préciser que le groupe d'opposition votera les subventions, y compris celles versées à Petra Neue, même s'il s'est abstenu sur le vote du partenariat en raison du refus de l'association de les accepter à participer à un débat démocratique lors de la conférence organisée le 8 avril prochain.

Le maire considère qu'il s'agit-là de relations privées entretenues avec une association plescopaise dont la commune n'a pas connaissance.

Didier NICOLAS ajoute qu'il s'agit d'une conférence publique à laquelle chacun peut participer. Cyril JAN estime qu'il n'est pas possible de débattre correctement dans des conditions pareilles.

Après en avoir délibéré, sur proposition des commissions "Action sociale et solidarité", "Culture et animation", "Développement sportif", "Enfance, jeunesse et éducation", "Finances"/ "Environnement, urbanisme et développement" respectivement des 8, 10, 15, 17 et 22 mars 2011, le conseil municipal est invité à :

- accorder les subventions et allocations dans les conditions définies ci-dessus ;
- donner pouvoir au maire pour prendre toutes les mesures utiles à la bonne conduite de ce dossier, notamment pour la signature, en tant que de besoin, des conventions relatives aux modalités de versement de ces participations.

Pour : 23

Contre : 0

Abstention : 0

Modification de l'ordre du jour : report du bordereau initial n°11-39 consacré aux statuts de Vannes agglomération

Le bordereau consacré à la modification des statuts de Vannes agglomération, en vue de transférer la compétence très haut débit, est retiré après les débats suivants, considérant que le sujet méritait des renseignements complémentaires :

Christian GASNIER considère que ce bordereau n'est pas acceptable sur la forme comme sur le fond. Sur la forme, parce qu'il n'a pas été débattu en commission et que le projet de délibération est particulièrement succinct. Sur le fond, parce qu'il considère que la démarche adoptée par Rennes Métropole est plus intelligente dans la mesure où elle est précédée d'une longue étude préalable et qu'elle aboutit à une prise en charge programmée des travaux par l'agglomération et non par les communes. Il dénonce par la suite le transfert de charges déguisé de Vannes vers la communauté d'agglomération. Il souligne enfin l'impact de cette décision sur les travaux d'aménagement du centre-bourg qui sont déjà réalisées.

Jean Yves LE MOIGNO précise qu'une étude préalable avait été annexée au bordereau et ajoute que les élus pescopais étaient absents le jour du vote, ce qui ne signifie pas qu'il aurait voté contre ? Il considère par ailleurs qu'il s'agit là d'un service communautaire et que la commission des charges sera donc nécessairement saisie des coûts supplémentaires générés par ce transfert.

Le maire, compte tenu des incertitudes non levées par la note annexée au bordereau par Vannes agglo propose en conséquence de sursoir à statuer sur cette question. D'une manière plus générale, Cyril JAN estime qu'il serait intéressant pour les conseillers d'avoir une note de synthèse des décisions prise en conseil communautaire. Le maire lui répond qu'elles sont disponibles sur le site de l'agglomération.

Après une demande de débat communautaire sur le sujet par Christian GASNIER, Bernard DANET et Jean Yves LE MOIGNO considèrent que la prise en charge des travaux de pose de fibre optique par les communes ne concerne que la période transitoire qui s'étend jusqu'au 1^{er} janvier 2012 et que les travaux seront supportés par l'agglomération par la suite.

Le maire rappelle avec Claudine LE GALLIC que le lancement des études avait été décidé en 2008 et qu'elles ont lieu depuis 2009. Claudine LE GALLIC souligne le fait qu'elle avait évoqué le sujet voilà longtemps et notamment la nécessité de préciser les lieux qu'il serait utile de desservir.

Après quelques échanges, le maire propose une nouvelle fois le report du bordereau ce que les conseillers acceptent à l'unanimité.

Délibération du 30 mars 2011

11-39. Personnel - Modification du tableau des effectifs – Modification du temps de travail – Avancements de grade

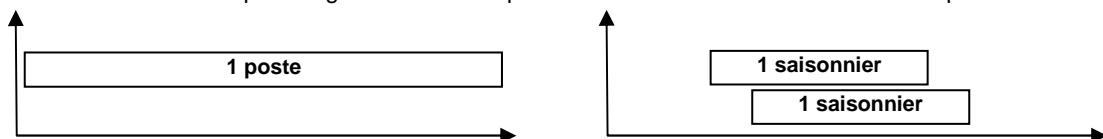
Nelly FRUCHARD lit et développe le rapport suivant :

Régulièrement, l'assemblée est appelée à examiner le plan de développement des services municipaux dans les domaines suivants :

- le développement des services
- le déroulement de carrière

A) Développement des services

Le pôle espace verts / voirie a pris en charge d'importantes surfaces depuis sa constitution en 1996. Cette montée en charge avait été intégrée dans notre plan de développement et a donné lieu à des recrutements d'agents titulaires en conséquence. Aujourd'hui, nous allons assumer de nouveaux espaces (Kerluherne et la Zac des Jardins du Moustoir) qui ne nécessitent pas pour autant la création pure de postes, mais plutôt un recours judicieux à des saisonniers pour augmenter notre capacité d'intervention sur les moments les plus tendus :



Le directeur du service technique et le responsable du pôle espaces-verts/voirie ont jugé cette solution plus pragmatique et plus satisfaisante que la simple création d'un poste en partie sous-utilisé. Il est donc proposé d'intégrer cette orientation dans notre plan de développement.

B) Déroulement de carrière

La promotion des agents communaux, qu'elle prenne la forme d'un concours ou d'un avancement lié à l'ancienneté, ne peut que répondre à un besoin de la collectivité. C'est une obligation sanctionnée par la jurisprudence administrative ; c'est aussi une exigence de gestion rationnelle des ressources humaines. Dans ce contexte, il est proposé d'adapter le grade d'agents aux fonctions qu'ils exercent effectivement ainsi :

Ancien grade	Nouveau grade	Fonction	Nb
Technicien supérieur chef	Ingénieur ⁽¹⁾	Directeur du service technique	1
Adjoint technique 2 cl	Adjoint technique 1 cl ⁽²⁾	Responsable du restaurant scolaire	1
Adjoint technique 2 cl	Adjoint technique 1 cl	Pôle bâtiment et logistique	1

⁽¹⁾ Il doit être précisé que ce poste était ouvert à l'époque pour un technicien ou un ingénieur.

⁽²⁾ L'agent exerce aujourd'hui des fonctions qui sont au moins celle d'un agent de maîtrise (responsable du restaurant scolaire) et peu enfin bénéficier d'un avancement de grade lié à la promotion de l'autre adjoint technique de 1^{ère} classe.

Il est donc proposé de modifier en conséquence le tableau des effectifs ainsi :

Filière	Grade	Référence	Créé	Pourvu	Durée hebdo
TEMPS COMPLET			40	36	
Administrative	Directeur général des services	ALD	1	1	35:00
	Attaché principal	ALD	1	0	35:00
	Attaché	AF	1	1	35:00
	Rédacteur chef	RL-CP	2	2	35:00
	Adjoint administratif ppal 1 ^{ère} cl	MT	1	1	35:00
	Adjoint administratif ppal 2 ^{ème} cl	DLP	1	1	35:00
	Adjoint administratif 1 cl	RG- FH	2	2	35:00
Technique	Adjoint administratif 2 cl	CL-MLLG	2	2	35:00
	Ingénieur	BB	1	1	35:00
	Technicien supérieur chef	V	1	0	35:00
	Agent de maîtrise principal	LC-PLT	2	2	35:00
	Agent de maîtrise	JRI	1	1	35:00
	Adjoint technique principal 2 cl	DH-ED-OM-SS	4	4	35:00
	Adjoint technique 1 cl	JBLM-LB-JT-V (RD) – V (PYLH)	5	3	35:00
Culture	Adjoint technique 2 cl	RD-ELB-MR-VLM-JYLB- PYLH-JM	7	7	35:00
	Bibliothécaire territorial	AL	1	1	35:00
	Adjoint du patrimoine 2 cl	RC	1	1	35:00
Sport	Educateur spécialisé des activités physiques et sportives	DO	1	1	35:00
Animation	Adjoint d'animation 1 cl	DP	1	1	35:00
	Adjoint d'animation 2 cl	DB-MR-V	3	2	35:00
Médico-Sociale	Educatrice de jeunes enfants	KB	1	1	35:00
TEMPS NON COMPLET			21	20	
Technique	Adjoint technique 2 cl	CM	1	1	34:00
	Adjoint technique 2 cl	AR	1	1	33:15
	Adjoint technique 2 cl	MP	1	1	32:15
	Adjoint technique 2 cl	MLLP-AS	2	2	32:00
	Adjoint technique 2 cl	MLH	1	1	31:00
	Adjoint technique 2 cl	CQ	1	1	30:30
	Adjoint technique 2 cl	ILT	1	1	30:00
	Adjoint technique 2 cl	MCN	1	1	27:45
	Adjoint technique 2 cl	LS	1	1	27:00
	Adjoint technique 2 cl	AM	1	1	25:00
	Adjoint technique 2 cl	MM	1	1	20:15
	Adjoint technique 2 cl	MLB	1	0	18:00
Animation	Adjoint d'animation 2 cl	AJ	1	1	33:15
Médico Sociale	Auxiliaire de puériculture 1 cl	AJ	1	1	32:30
	Auxiliaire de puériculture 1 cl	IG	1	1	28:00
	Auxiliaire de puériculture 1 cl	SG	1	1	25:30
	Atsem 1 ^{ère} cl.	CL	1	1	34:00
	Atsem 1 ^{ère} cl.	CG	1	1	32:00
	Agent social 2 ^{ème} classe	CC	1	1	31:00
	Agent social 2 ^{ème} classe	CT	1	1	19:30

Principales remarques :

Cyril JAN et Dominique ABEL considèrent qu'ils ne peuvent pas participer à ce vote tant que l'opposition ne pourra participer au comité technique paritaire et demandent que cela soit noter au procès verbal.

Après en avoir délibéré, après avis favorable du comité technique paritaire du 16 mars 2011 et de la commission "Finances" du 22 mars 2011, le conseil municipal est invité à :

- créer un emploi de :
 - d'ingénieur territorial à 35/35°;
 - d'adjoint technique de 1 classe, à 35/35°;
 - d'adjoint technique de 1 classe, à 35/35°;

les précédents emplois étant supprimés à compter de la date où ces postes seront pourvus ;

- *approuver la modification subséquente du tableau des effectifs ;*
- *donner pouvoir au maire pour prendre toutes les mesures utiles à la bonne conduite de ce dossier, notamment pour la signature des actes unilatéraux et contractuels y afférents.*

Pour : 22 Refus de vote : 5

Délibération du 30 mars 2011

11-40. Urbanisme – Aménagement centre-bourg – Echange foncier avec Mme Daniello

Christian GASNIER lit et développe le rapport suivant :

Au terme d'une quinzaine d'années de réflexion et de préparation, l'assemblée avait approuvé à l'unanimité les objectifs assignés à l'aménagement du centre-bourg, le 4 juin 2004.

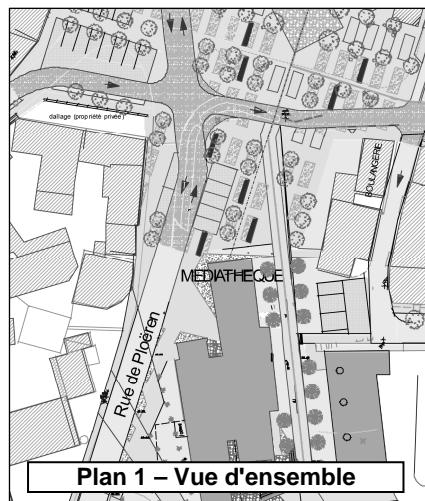
Cette opération globale doit permettre d'affirmer le caractère urbain du cœur de la commune, notamment en favorisant la mixité des activités et des usages dans un cadre apaisé.

Elle se décompose en trois tranches :

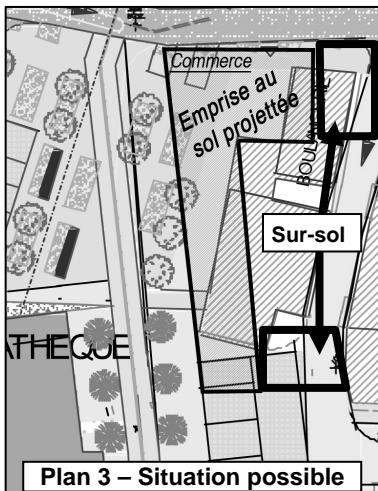
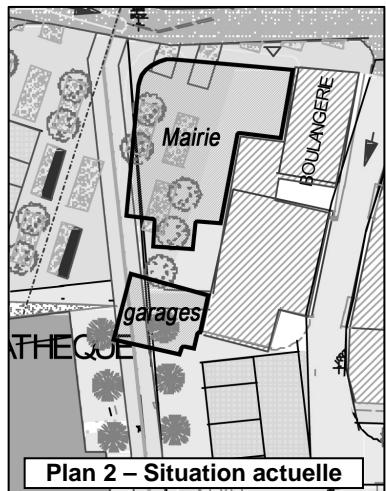
- la 1^{ère} tranche (2009/2011) : constituée de l'entrée Sud-est de l'hyper centre et de la place de la nouvelle mairie ;
- la 2^{ème} tranche (2011/2012) : qui comprend la placette de Kerfontaine, l'avenue du général de Gaulle, (de la rue du stade à la rue des Bruyères) et son intersection avec la rue St Pierre et cette dernière ;
- la 3^{ème} tranche (2012/2013) : constituée de la placette du centre, de l'aménagement des places de l'église et de l'ancienne mairie, et plus particulièrement la réalisation d'un mail piétonnier reliant la médiathèque à l'église (Cf. plan 1) qui impliquait la déconstruction de l'actuelle mairie, ainsi que du garage et du laboratoire de la boulangerie DANIELLO.

La réalisation d'un tel projet global ne va pas sans poser quelques difficultés techniques et humaines mais, durant tout son processus de maturation, puis de sa réalisation, nous avons consulté et concerté les propriétaires riverains et notamment les détenteurs d'activités commerciales, plus sensibles au sujet. C'est dans ce contexte que nous avions pris contact avec Madame Yvonne DANIELLO, voilà plusieurs années, afin d'évoquer la réalisation du mail piétonnier et ses implications pour son commerce.

Cette dernière n'était pas prête à engager des discussions plus approfondies à l'époque, d'autant qu'elle était en recherche d'un(e) repreneur(se). Son projet n'ayant pas abouti, elle a souhaité donner une autre orientation à l'avenir de son bâtiment, en prévoyant d'y réaliser une opération immobilière.



Plan 1 – Vue d'ensemble



La question de la mairie attenante s'est donc à nouveau posée pour elle et les discussions ont reprendre.

Notre programme initial prévoyait la déconstruction de l'actuelle mairie mais il nous a semblé plus opportun de permettre la réalisation d'une opération plus ambitieuse intégrant l'emprise appartenant à Mme DANIELLO et celle de la mairie pouvant, à terme, accueillir la réinstallation d'un commerce sur l'angle de la nouvelle place, ce qui participerait à son caractère attractif et attrayant.

Ce projet, s'il devait voir le jour, supposerait des échanges d'entreprise

en tenant toutefois compte de valeur différenciée résultant du fait que nous céderions des emprises libres alors que Mme DANIELLO nous céderaient des emprises libres mais également des éléments bâti abritant de l'activité (Cf. plan 2 et 3).

Mais avant de confier le soin au comité de pilotage de l'aménagement du centre-bourg d'approfondir cette orientation un peu nouvelle, il nous a semblé normal d'évoquer cette question de principe en conseil municipal.

Principales remarques :

Christian GASNIER indique que si l'assemblée donne son accord, le planning de réalisation du centre-bourg peut intégrer ce projet pour mener l'ensemble de front. La question est de savoir si on laisse la maison Daniello seule ou si l'on accompagne le mail par un projet structurant.

Jean Yves LE MOIGNO estime qu'il est important de terminer ce secteur et qu'il ne s'agit pas là d'une option nouvelle. Il rappelle qu'elle est évoquée depuis de nombreuses années avec l'intéressée.

Christian GASNIER précise qu'il s'agit d'y réaliser 15 logements environ, avec des espaces en sous-sol et en sur-sol du domaine public, ce qui rend le projet techniquement complexe mais faisable financièrement.

Arnaud LE BOULAIRE indique son groupe est plus favorable à l'option qui consisterait à démolir l'ensemble (mairie et maison Daniello) et à aménager une place plutôt qu'un projet qui fera masse.

Dominique ABEL considère qu'il existe un projet équivalent ailleurs qui s'avère techniquement compliqué à réaliser. Compliqué mais pas impossible, souligne Christian GASNIER avant de préciser qu'il respecte le projet de l'opposition mais qu'il s'agit d'une autre vision avec laquelle il n'est pas en phase.

Cyril JAN estime qu'il n'y a plus beaucoup de place autour de l'église et qu'acheter la maison Daniello sur l'enveloppe foncière prudentielle permettrait au lieu de respirer un peu. Jean Yves LE MOIGNO rappelle que cette enveloppe est globalement consacrée à la politique foncière et non à des projets d'aménagement. Cyril JAN reprend en rappelant que cette alternative n'a pas été présentée aux Pescopais. Christian GASNIER lui répond que cette hypothèse était envisagée depuis 1992 dans le cadre de la Zac de l'Hermine et qu'elle est discutée depuis longtemps avec Mme Daniello ; elle n'est donc pas tombée du ciel.

Cyril JAN estime qu'il est toutefois difficile de se faire une idée à partir d'un schéma à plat et qu'il aurait opportun d'avoir une esquisse en 3D. Même s'il comprend qu'il faille densifier, il considère qu'il aura une hauteur car un "R+2", ce n'est pas neutre. Christian GASNIER rappelle alors que l'emprise d'occupation sera moins importante qu'actuellement. Cyril JAN réplique alors que l'on aurait pu récupérer plus d'espace avec la démolition de la mairie ; il ajoute qu'après s'être renseigné auprès de professionnels de la promotion, cette opération est "border line" financièrement. Christian GASNIER lui indique qu'il se renseigne aussi auprès de professionnels. Cyril JAN estime que cela commence à faire beaucoup de béton. Christian GASNIER considère qu'il refait le débat des années 90 mais le Grenelle Il a tranché en imposant de boucher les dents creuses avant de poursuivre l'urbanisation ou de déconstruire pour réaliser des places sans usages. Il répète qu'il a bien compris que l'opposition avait un projet différent, en vue de réaliser une halle, mais que ce n'était pas le projet de la municipalité qui s'inscrit dans le cadre de la loi.

Jean Claude GUILLEMOT évoque alors la question du stationnement. Christian GASNIER lui précise que tout cela a fait l'objet de vérification dans le cadre de l'aménagement du centre-bourg. Arnaud LE BOULAIRE estime toutefois que les 15 logements apporteront des véhicules supplémentaires. Le maire précise que des emplacements sont toujours imposés dans le cadre du PLU pour toute opération.

Bernard DANET estime que le projet crée en tout cas des espaces verts supplémentaires par rapport à la situation actuelle avant que Christian GASNIER ne conclut en rappelant que l'idée a toujours été de fermer le bâti sur ce secteur.

Après en avoir délibéré, sur proposition des commissions "Finances" et "Environnement, urbanisme et développement" du 22 mars 2011, le conseil municipal est invité à :

- valider, selon les principes énoncés, l'opportunité d'échanges fonciers entre la commune de PLESOP Madame Yvonne DANIELLO, les discussions sur le projet et les valorisations qu'il implique restant à approfondir ;
- donner pouvoir au maire pour prendre toutes mesures utiles à la bonne conduite de ce dossier, et notamment pour la signature de tous les actes unilatéraux et contractuels y afférents ainsi que pour désigner le géomètre-expert et le notaire chargé des actes nécessaires qui seront signés par le maire.

Pour : 21

Contre : 5

Abstention : 1

Délibération du 30 mars 2011

11-41. Urbanisme – Aménagement centre-bourg – Acquisition foncière

Concerné, Gilles LE CALONNEC ne participe ni aux débats ni au vote.

Christian GASNIER lit et développe le rapport suivant :

Depuis 2007, l'assemblée s'est prononcée à plusieurs reprises (26 septembre 2007, 9 juin 2008, 14 décembre 2008 et 2 février 2009) sur diverses cessions de parcelles en centre-bourg afin de mener à terme le projet de restructuration. Le 22 septembre 2010, l'assemblée avait également approuvé l'acquisition d'une parcelle située en bande de l'avenue du Gal de Gaulle et classée en secteur Ua dans les conditions suivantes :

Vendeur	Cadastre	Surface	Prix
Mme LE FALHER	AB174	92 m ² env	50 €/m ² (accord amiable)
Mme LE CALONNEC			

Or, depuis, par lettre du 14 mars 2011, les intéressées nous ont fait savoir que la contenance de leur parcelle n'était pas de 92 m² env. mais précisément de 103 m², comme en témoigne l'acte de vente produit en justification de leur demande de correctif.

Il est donc proposé de corriger ainsi notre décision :

Vendeur	Cadastre	Surface	Prix
Mme LE FALHER	AB174	103 m ²	50 €/m ² (accord amiable)
Mme LE CALONNEC			

Annexe : extrait de la copie de l'acte notarié du 27 février 1974

Après en avoir délibéré, sur proposition des commissions "Finances" et "Environnement, urbanisme et développement" du 22 mars 2011, le conseil municipal est invité à :

- approuver la vente dans les conditions précitées, conformément à l'avis de France domaines du 13 septembre 2010 ;
- donner pouvoir au maire pour prendre toutes mesures utiles à la bonne conduite de ce dossier, et notamment pour la signature de tous les actes unilatéraux et contractuels y afférents ainsi que pour désigner le géomètre-expert et le notaire chargé des actes nécessaires qui seront signés par le maire.

Pour : 26

Contre : 0

Abstention : 0

Délibération du 30 mars 2011

11-42. Urbanisme - Classement et déclassement du domaine public communal - Cession et aliénation de terrains (Park Radèche, Jardins de Kermaria, Frères Mostade, Grand Moustoir, Le Ménat, Le Ténau)

Concernés par le bordereau, Yves LE ROY et Vincent GEMIN ne participent ni aux débats ni au vote

Christian GASNIER lit et développe le rapport suivant :

I. CONTEXTE REGLEMENTAIRE

Les collectivités publiques possèdent deux types de propriété :

- Un domaine public dont elles doivent assurer l'intégrité et le libre accès en fonction de leur affectation. Grosso modo, il est constitué, sauf dispositions législatives spéciales, de biens affectés :
 - soit à l'usage direct du public ;
 - soit à un service public, mais ils doivent alors faire l'objet d'un aménagement indispensable à l'exécution des missions de ce service public.

Parce qu'il est inaliénable, sa vente ne peut intervenir qu'après un déclassement :

- après une enquête publique, si la voie est toujours ouverte à la circulation lors du déclassement ;

- sans enquête publique et sur simple délibération motivée, si la voie n'a plus un tel usage lors de la décision de déclassement.
- Un domaine privé, globalement soumis aux règles communes aux particuliers, à l'exception des chemins ruraux qui bénéficient de quelques règles dérogatoires et qui sont eux aussi soumis à enquête publique si la voie est toujours ouverte à la circulation.

Lors des opérations de réalisations et de recalibrage de voies communales dans les années 60/70, un grand nombre d'échanges fonciers n'ont pas été régularisés par la direction de l'Equipement, qui intervenait pour le compte des communes à l'époque, et des procédures de classement/déclassement de voies n'ont pas toujours été menées à leur terme.

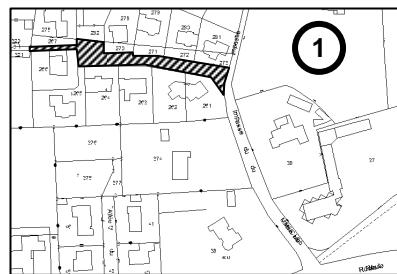
Ne pouvant régulariser l'ensemble des situations, parfois très complexes et problématiques pour quelques mètres carré en certains lieux, nous les réglons donc à mesure qu'elles se présentent à nous, en essayant autant que possible de les regrouper lorsqu'il y a lieu d'organiser une enquête publique préalable, compte tenu du coût de ces dernières.

Bien que cela ne constitue pas une exigence légale, nous soumettons généralement les projets à l'avis du conseil municipal avant de soumettre les dossiers à enquête publique, cette mesure résultant d'une demande ancienne de la Direction départementale de l'Equipement d'alors qui souhaitait une position quasi-définitive du conseil avant d'engager des procédures sur lesquelles elle était ainsi certaine de l'aboutissement.

Dans ce contexte, par délibération du 21 décembre 2009, l'assemblée avait émis un avis de principe favorable à des classements et déclassements de voies, cette décision n'étant pas intervenue dans des délais habituels compte tenu des retards pris par des syndicats de copropriétaires dans la mise en conformité des voies et réseaux de leur lotissement.

1) Lotissement de Park Radèche (Entrée de Bourg Est)

Par lettre du 14 septembre 2006, la présidente de l'association syndicale du lotissement de Park Radèche a sollicité l'incorporation de la voirie, de l'ensemble des réseaux et de l'éclairage public dans le domaine public de la commune. La réception définitive des travaux n'ayant donné lieu à aucune observation particulière, il est donc proposé de se prononcer favorablement sur ce principe. Il est toutefois précisé que les espaces verts ne seront bien évidemment pas inclus dans l'assiette du transfert limitée au sentier pédestre (n°A268) et à la seule voie (n°A269 et A282), à l'exception des fosses plantées pour des raisons de sécurité.



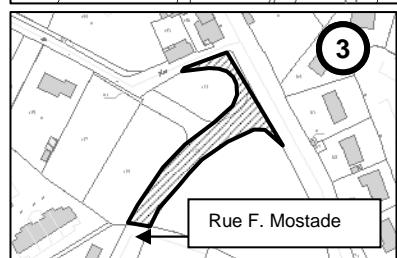
2) Lotissement des Jardins de Kermaria (Entrée de Bourg Sud)

Par lettre du 25 novembre 2009, le président de l'association syndicale du lotissement des Jardins de Kermaria a sollicité l'incorporation de la voirie, de l'ensemble des réseaux et de l'éclairage public dans le domaine public de la commune. Ce courrier clôt une série d'échanges tendant à délimiter le champ de ce transfert. Ce champ étant maintenant bien précisé et la réception définitive des travaux n'ayant donné lieu à aucune observation particulière, il est donc proposé de se prononcer favorablement sur le principe de l'incorporation dans le domaine public de la parcelle n°F1780p, en incluant dans l'assiette du transfert les fosses plantées en limite de voirie pour des raisons de sécurité.



3) Rue des Frères Mostade (seconde tranche)

Par délibération du 9 juin 2006, l'assemblée avait émis un avis de principe favorable à l'incorporation dans la voirie communale de la voie traversant l'opération "résidence Harmonie" sous réserve que sa réalisation soit conforme à son usage de voie structurante. Depuis, la réception des travaux a fait apparaître cette conformité et la condition suspensive de ce transfert est ainsi levée. Il est donc proposé de transférer cette portion privée de la rue des Frères Mostade dans notre domaine public communal, à l'exception des espaces verts, sauf les fosses plantées et des linéaires paysagers en limite de voirie (comprises dans l'assiette pour des raisons de sécurité).



4) Lotissement Cougoulic du Grand Moustoir

Par lettre du 17 mai 2006, les co-propriétaires de la voie de desserte interne (E931) du lotissement privé du lotissement Cougoulic du Grand Moustoir ont sollicité le transfert de cette voie dans le domaine public communal, ainsi qu'un petit triangle accueillant le conteneur à déchets (E932). Sur le principe, cette question ne fait pas problème puisque la réception des travaux a révélé une voie et des réseaux conformes.

5) Le Menaty

Depuis de très nombreuses années, des propriétaires sollicitent l'incorporation dans la voirie communale d'une palette de retournement (A374) située en fin de voie. Ce transfert n'a toutefois jamais pu aboutir faute d'un accord de l'ensemble des propriétaires sur les modalités de la cession. Le temps ayant fait son œuvre, les propriétaires indivis ont enfin formulé un accord sans condition pour une cession gratuite de la parcelle concerné et son intégration dans la voirie communale par lettre du 26 octobre 2009.

6) Le Ténau

Comme cela s'est produit dans de nombreux hameaux dans le courant des années 60/70, des projets de restructuration de la voirie communale et de leur intégration dans le domaine public communal ont été engagés par l'ancienne direction départementale de l'Equipement sans qu'il y soit donné de suites juridiques utiles. Des canalisations ont donc parfois été posées dans l'emprise de voies futures qui sont donc restées des propriétés privées. Le secteur du Ténau constitue une illustration particulièrement marquante de cette situation complexe à laquelle il nous faut aujourd'hui apporter une réponse en organisant des échanges de parcelles précédés de classements et de déclassements de la voie communale.

Déclassement : K : Portion de voie communale existante, d'une contenance de 105 m² env., qui sera donc déclassée et cédée à Mme Laurence LEMOINE et M. Antoine AWENENGO DALBERTO.

Classement : Seront cédées à la commune, en vue de leur incorporation dans la voirie communale, les parcelles suivantes :

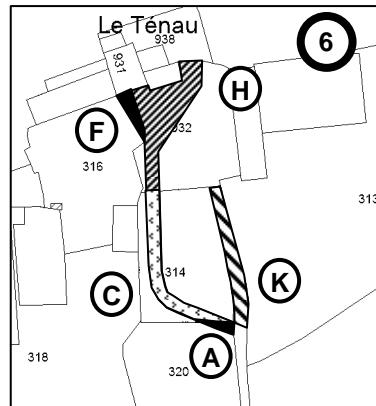
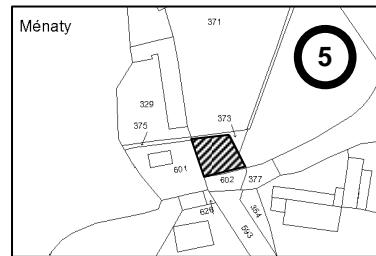
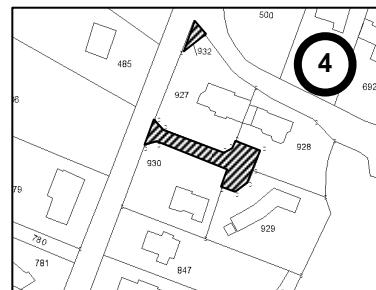
A : C320p d'une contenance de 16 m², appartenant à M. ROUSSEL

C : C314p d'une contenance de 168 m², appartenant à Mme Laurence LEMOINE et M. Antoine AWENENGO DALBERTO

F : C316p d'une contenance de 28 m², appartenant à M. ROUSSEL

H : C932p d'une contenance de 254 m², appartenant à Mme Laurence LEMOINE et M. Antoine AWENENGO DALBERTO

L'ensemble de ces dossiers ont été soumis à enquête publique.



II. DEROULEMENT ET RESULTAT DE L'ENQUETE PUBLIQUE

A. DEROULEMENT

L'enquête publique s'est déroulée dans de bonnes conditions, du 15 février au 1^{er} mars 2011, et a fait l'objet de trois permanences du commissaire enquêteur, M. André LE TARNEC, les 15 et 23 février, ainsi que le 1^{er} mars 2011. Elle a fait l'objet de trois observations :

N°	PERSONNE	OBSERVATIONS	COMMISSAIRE ENQUETEUR	POSITION COMMUNALE
1	M. et Mme BOILY Le menaty	<p>1. Sont d'accord avec le projet de classement.</p> <p>2. Constatent les dégradations commises par Vannes aggo lors de la collecte des déchets, faits qu'ils ont signalés en mairie.</p> <p>3. Demandent à être associés aux travaux d'accès à leur parcelle.</p>	<p>1. Note l'avis favorable</p> <p>2. Pas de position</p> <p>3. Recommande des contacts préalables</p>	<p>1. Pris en compte</p> <p>2. Sans rapport direct l'objet de l'enquête mais nous avons aussitôt attiré l'attention des services de Vannes aggo</p> <p>3. Nous ne pouvions réaliser des travaux sur cette place de retournement car elle n'appartenait pas au domaine public. Ces travaux seront réalisés après concertation des uns et des autres.</p>
2	SCP Alexander Frères Mostade	<p>1. Sont d'accord avec le projet de classement.</p> <p>2. Demandent des travaux de sécurisation pour éviter le stationnement sauvage.</p>	Prend note de la position de la SCP	Nous ne pouvions réaliser des travaux sur cette voie qui n'appartenait pas au domaine public. Ces travaux seront réalisés après intégration.

3	Mme Ménoret Pdte de l'ass. syndicale Park Radèche	Avis favorable au projet	Prend note de la position favorable de la présidente et l'estime habilitée à engager favorablement l'association	Pris en compte
---	--	--------------------------	--	----------------

B. CONCLUSIONS

Le commissaire enquêteur émet un avis favorable aux opérations de classements et de déclassages prévues en recommandant qu'une concertation ait lieu lors des travaux à réaliser au Ménat.

Il est précisé par ailleurs que, après les déclassages afférents, les ventes et les acquisitions prévues au Ténau pourront intervenir sur la base de 0.38 € /m², c'est-à-dire la valeur en vigueur dans les secteurs Nv.

Annexe : avis et conclusions du commissaire enquêteur, extrait du dossier d'enquête et avis de France domaines

<i>Après en avoir délibéré, sur proposition de la commission "Environnement, urbanisme et développement" du 22 mars 2011, le conseil municipal est invité à :</i>
- approuver les classements et déclassages précités ;
- approuver, après que cette délibération aura acquis un caractère exécutoire, les cessions et acquisitions prévues au Ténau sur la base de 0.38 €/m ² , conformément à l'avis de France domaines de 21 février 2011 ;
- approuver les autres cessions de voies à la commune à titre gratuit, comme il est d'usage en pareil cas ;
- donner pouvoir au maire pour prendre toutes les mesures utiles à la bonne conduite de ce dossier, notamment pour la signature des actes unilatéraux et contractuels y afférents, notamment pour choisir et rémunérer les notaires, géomètres, bureau d'étude et autres experts utiles pour mener à terme ce dossier.

Pour : 25

Contre : 0

Abstention : 0

Copie certifiée conforme
Le maire
Nelly FRUCHARD